

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL05-DE

Ont été excusés :

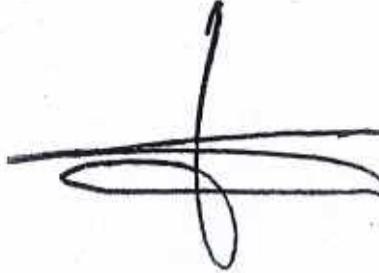
SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around to cross a horizontal line, with a small loop at the bottom.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

VOTE DES TAUX DE TAXES MENAGES 2024

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le panier fiscal issu de la réforme fiscale amène les EPCI à fiscalité professionnelle unique à voter des taux depuis 2011, pour les deux taxes ménages suivantes :

- taxe d'habitation ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ceux-ci peuvent évoluer dans la limite des règles de liens prévues entre les différentes fiscalités, établies à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Les taux appliqués depuis 2017 sont les taux moyens pondérés des trois EPCI préexistants.

Pour la Taxe d'Habitation :

Le TMP obtenu en 2017 de 8,78 % ne nécessitait pas de période de lissage.

Pour la Taxe Foncier Non Bâti :

Le TMP obtenu en 2017 de 2,56 % ne nécessitait pas de période de lissage.

Pour la Taxe Foncier Bâti additionnelle :

Cette taxe est votée au taux de 0,00 %

Contexte de la réforme fiscale relative à la taxe d'habitation :

En 2020 la Taxe d'Habitation était dégrevée sur 80% des ménages pour leurs résidences principales. Elle demeurait inchangée pour les résidences secondaires.

Depuis 2021, les collectivités ne sont plus attributaires de la Taxe d'Habitation sur les habitations principales. Elle est substituée par un mécanisme de compensation (fraction de TVA nationale). Les taux des collectivités ont été figés au niveau de ceux de 2019 jusqu'en 2022. A compter de 2023, il est possible d'actualiser le taux de THRS.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024,

Il vous est proposé :

- de maintenir sur l'exercice 2024 le taux de taxe sur le foncier non bâti de 2,56 % ;
- de maintenir sur l'exercice 2024 le taux de taxe d'habitation sur les résidences secondaires de 8,78 % ;
- de maintenir sur l'exercice 2024 le taux de taxe sur le foncier bâti de 0,00 % ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO

Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL06-DE

Ont été excusés :

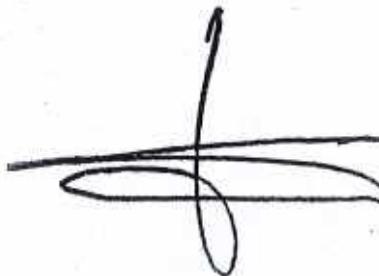
SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right that loops around to the left, crossing a horizontal line, and then looping back down and to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

VOTE DU TAUX DE COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES (CFE) 2024

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le taux d'imposition à la CFE est voté par les EPCI à Fiscalité Professionnelle Unique, sous réserve des règles de liens entre les différentes fiscalités, prévues à l'article 1636 B sexies du Code Général des Impôts.

Après une période de lissage qui s'est écoulée sur les deux exercices 2017 et 2018, l'agglomération dispose depuis 2019 d'un taux unifié sur l'ensemble des communes du territoire de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération. Ce taux unique est de **23,73 %**.

La proposition est de maintenir ce taux pour l'année 2024.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024,

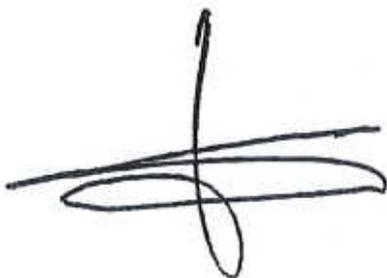
Il vous est proposé:

- *de voter pour 2024 le maintien du taux de 23,73 % ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL07-DE

Mise en ligne le 20/02/2024

Ont été excusés :

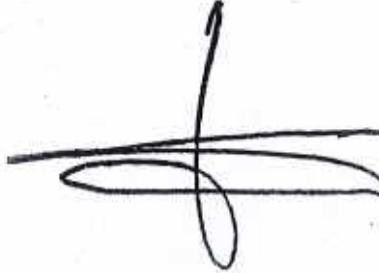
SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around to the left, crossing itself, and then a horizontal stroke that extends to the left and loops back under the vertical stroke.

-07-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

VOTE DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 23 septembre 2021, l'assemblée délibérante a décidé d'instituer une taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations) sur le territoire communautaire.

Pour l'année 2022 (délibération du 24 mars 2022), Golfe du Morbihan - Vannes agglomération a voté un produit de taxe GEMAPI à 1,8 millions d'euros.

En prenant en compte les dépenses prévues pour cette compétence et dans le respect des plafonds prévus par la réglementation, il est proposé de maintenir pour 2024 un produit de taxe GEMAPI à 1,8 millions d'euros.

Vu les avis favorables du Bureau communautaire du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024,

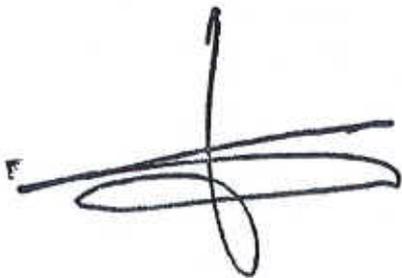
Il vous est proposé :

- *de voter pour 2024 un produit de 1 800 000 € de la taxe prévue à l'article 1530 bis du code général des impôts en vue de financer la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE
Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN
Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL08-DE

Ont été excusés :

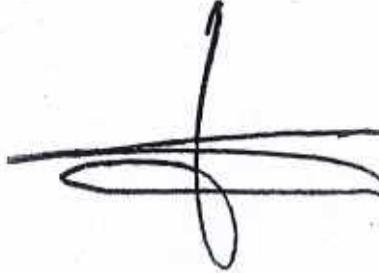
SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around to the left, crossing itself twice to form a stylized, abstract mark.

-08-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

VOTE DES TAUX DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES 2024

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Par délibération du 29 mars 2019, l'assemblée délibérante a décidé l'institution d'une zone de perception unique et d'un dispositif de lissage de taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

L'évolution des coûts de traitement à conduit à valider, par délibération du 14 avril 2022, un taux cible de convergence en 2024 de 11,82 %.

Ce taux cible 2022 demeure en cohérence avec les besoins exprimés. Il est donc reconduit sans modification par la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024,

Il vous est proposé :

- d'appliquer le taux unique de TEOM de 11,82 %, en conformité avec la délibération du 14 avril 2022 ;
- de donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour l'exécution de cette délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL09-DE

Ont été excusés :

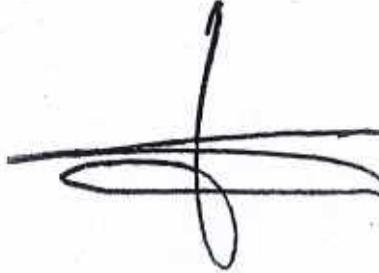
SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right that loops around to the left, crossing a horizontal line, and then looping back down and to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

ACTUALISATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En application des dispositions du V de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), Golfe du Morbihan - Vannes agglomération verse à chaque commune membre une attribution de compensation.

Comme le prévoit la réglementation, le Conseil Communautaire communique annuellement aux communes membres le montant des attributions de compensation.

Les montants des attributions de compensation tels que notifiés par la délibération du 9 février 2023 sont reconduits par la présente délibération à l'exception des communes de SARZEAU et de VANNES qui font l'objet d'une actualisation d'AC suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 6 octobre 2023.

	Fonctionnement		Investissement	
	AC 2023 fonctionnement	AC 2024 fonctionnement	AC 2023 investissement	AC 2024 investissement
ARRADON	43 657	43 657	-82 647	-82 647
ARZON	700 323	700 323	-98 631	-98 631
BADEN	61 166	61 166	-100 704	-100 704
BRANDIVY	29 786	29 786	-12 000	-12 000
COLPO	60 172	60 172	-22 000	-22 000
ELVEN	224 253	224 253	-87 236	-87 236
GRAND-CHAMP	428 263	428 263	-60 000	-60 000
ILE-AUX-MOINES	110 485	110 485	-22 000	-22 000
ILE-D'ARZ	16 369	16 369	-6 000	-6 000
LA TRINITE-SURZUR	-18 697	-18 697	-24 161	-24 161
LARMOR-BADEN	-973	-973	-18 000	-18 000
LE BONO	72 434	72 434	-27 717	-27 717
LE HEZO	-524	-524	-14 895	-14 895
LE TOUR-DU-PARC	9 792	9 792	-49 344	-49 344
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	34 403	34 403	-16 000	-16 000
LOCQUeltas	33 152	33 152	-18 000	-18 000
MEUCON	-45 443	-45 443	-27 611	-27 611
MONTERBLANC	-26 460	-26 460	-35 370	-35 370
PLAUDREN	45 853	45 853	-24 000	-24 000
PLESCOP	-112 557	-112 557	-84 007	-84 007
PLOEREN	350 426	350 426	-94 348	-94 348
PLOUGOUMELLEN	164 681	164 681	-28 605	-28 605
SAINT-ARMEL	4 294	4 294	-28 000	-28 000
SAINT-AVE	978 812	978 812	-215 569	-215 569
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	6 699	6 699	-73 370	-73 370
SAINT-NOLFF	221 907	221 907	-57 254	-57 254
SARZEAU	322 652	362 726	-182 362	-167 912
SENE	488 263	488 263	-163 203	-163 203
SULNIAC	10 318	10 318	-58 128	-58 128
SURZUR	-44 321	-44 321	-74 490	-74 490
THEIX-NOYALO	1 422 059	1 422 059	-186 882	-186 882
TREDION	46 463	46 463	-16 000	-16 000
TREFFLEAN	53 187	53 187	-35 690	-35 690
VANNES	11 462 586	11 459 797	-705 870	-705 870
	17 153 480	17 190 765	-2 750 094	-2 735 644

Il vous est proposé :

- de reconduire les montants des Attributions de Compensation de l'ensemble des communes du territoire communautaire à l'exception de SARZEAU et de VANNES ;
- de valider les montants actualisés des Attributions de Compensation de SARZEAU et de VANNES suite à la CLECT du 6 octobre 2023 ;

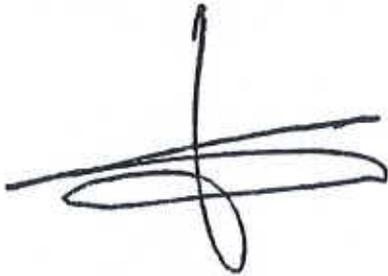
Mise en ligne le 20/02/2024

- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL11BIS-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, followed by a horizontal line that loops back to the left and then back to the right, ending in a small hook.

-11 bis -

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

**SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AU BUDGET ANNEXE
AEROPORT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

L'article L.2224-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales fait obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge par le budget propre de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

- lorsque le fonctionnement du service est soumis à des conditions d'exercice particulières,
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'utilisateurs, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de l'EPCI aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Au regard de la situation du budget annexe Aéroport, une subvention d'équilibre s'impose pour ce budget.

Il s'avère nécessaire de financer les dotations aux amortissements et une partie des charges diverses de fonctionnement, soit une subvention d'équilibre de 404 000 €.

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024,

Il vous est proposé :

- de financer pour 2024 sur le Budget Principal ;
- la subvention au budget annexe Aéroport pour un montant de 404 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 78 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTIONS : 7

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL11-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around to the left, crossing over itself twice to form a stylized, abstract mark.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

**SUBVENTIONS D'EQUILIBRE AUX BUDGETS ANNEXES
TRANSPORTS ET TRES HAUT DEBIT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

L'article L.2224-1 et 2 du Code général des collectivités territoriales fait obligation aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) d'équilibrer en recettes et en dépenses le budget de leurs services à caractère industriel ou commercial et interdit toute prise en charge par le budget propre de la collectivité, de dépenses afférentes à ces services.

Toutefois, il autorise des dérogations au principe d'équilibre dans les trois éventualités suivantes :

- lorsque le fonctionnement du service est soumis à des conditions d'exercice particulières,
- lorsque le fonctionnement du service public exige la réalisation d'investissements qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs,
- lorsque, après la période de réglementation des prix, la suppression de toute prise en charge par le budget de l'EPCI aurait pour conséquence une hausse excessive des tarifs.

Au regard de la situation des **budgets annexes Transports et Très Haut Débit**, une subvention d'équilibre s'impose pour ces différents budgets.

Pour le **budget annexe Transports**, il s'avère nécessaire de financer les intérêts d'emprunts, les dotations aux amortissements et une partie des charges diverses de fonctionnement, soit une subvention d'équilibre de 3 858 000 €.

Pour le **budget annexe Très Haut Débit**, il s'avère nécessaire de financer les intérêts d'emprunts, les dotations aux amortissements, et une partie des charges diverses de fonctionnement, soit une subvention d'équilibre de 335 000 €.

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024,

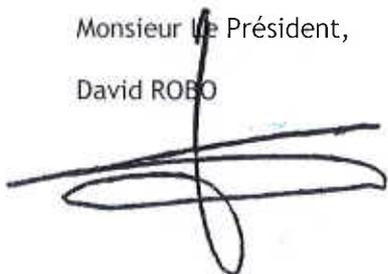
Il vous est proposé :

- de financer pour 2024 sur le Budget Principal ;
- la subvention au budget annexe Transports pour un montant de 3 858 000 € ;
- la subvention au budget annexe Très Haut Débit pour un montant de 335 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE
Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN
Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL12-DE

Mise en ligne le 20/02/2024

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right and then loops back to the left, crossing itself.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

**LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS
DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2311-3,
Vu les instructions budgétaires et comptables M57,

Les autorisations de programme correspondent à des opérations d'investissement exécutées sur plusieurs exercices comptables.

Il convient de lisser les crédits de paiements des autorisations de programme ci-dessous, sans modification du montant global :

- Pôle numérique VANNES (Construction du Campus Data-science et Cybersécurité) ;
- Schéma Directeur des eaux pluviales ;
- Travaux Gestion des milieux aquatiques ;
- Ostréapolis ;
- Renouvellement ZAE phase 1 ;
- Aménagement cyclables Phase 1 ;
- Restos du cœur ;
- Terrain Gens du Voyage Plougoumelen ;
- Pôle d'Echange Multimodal.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024, il vous est proposé :

- *d'approuver les opérations de modification d'autorisations de programme telles qu'indiquées ci-dessus et en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024
 Reçu en préfecture le 19/02/2024
 Publié le
 ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL12-DE

Annexe - LISSAGE DES DUREES ET DES MONTANTS D'AUTORISATIONS DE PROGRAMME - 2024

Libellé AP	Mandaté 2018-2022	Réalisé 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026	CP 2027	CP 2028	Montant AP initial	Montant d'AP actualisé	Année de fin d'AP voté
OSTREAPOLIS	1 722 467	1 954 963	895 571					4 573 000	4 573 000	2024
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 1	1 933 384	1 375 877	3 731 739					4 660 000	7 041 000	2024
RENOUVELLEMENT ZAE Phase 1 2021-2022	694 959	281 614	15 000					1 390 000	991 573	2024
CAMPUS DATA-SCIENCE ET CYBERSECURITE (POLE NUMERIQUE)	4 195 220	614 779	3 000 000	9 000 000	1 239 001			18 049 000	18 049 000	2026
SCHEMA DIRECTEUR DES EAUX PLUVIALES	73 639	141 727	290 000	34 634				540 000	540 000	2025
RESTO DU CŒUR	52 358	201 354	2 370 000	276 288				1 822 000	2 900 000	2025
GDV PLOUGOUMELLEN	0	105 006	1 300 000	144 994				880 000	1 550 000	2025
GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES	288 984	1 274 814	1 900 000	2 300 000	2 800 000	2 800 000	2 436 202	13 800 000	13 800 000	2028
POLE D'ECHANGE MULTIMODAL		1 201 018	15 950 000	12 070 000	2 430 000	678 982		27 160 000	32 330 000	2027
DOCUMENT DE PLANNIFICATION			700 000	300 000	35 000			1 035 000	1 035 000	2026
AMENAGEMENTS CYCLABLES Phase 2			1 830 000	900 000				2 730 000	2 730 000	2025
TOTAL	8 961 010	7 151 151	31 982 310	25 025 917	6 504 001	3 478 982	2 436 202	76 639 000	85 539 573	

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL13-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops back down and crosses itself, with a horizontal line extending to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

**AUTORISATION DE PROGRAMME
AMENAGEMENT CYCLABLES PHASE 2
2024 - 2027**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Pour suivre au mieux les crédits, une gestion par autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) est proposée.

Ce programme intègre les travaux pour GRAND-CHAMP/PLESCOP, PLOEREN/ARRADON et la passerelle Laroiseau SNCF.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES TTC		RECETTES	
Etude et maîtrise d'œuvre	50 000	Subventions	1 092 000
Travaux aménagements cyclables	2 680 000	Autofinancement et emprunt	1 190 171
		Récupération du FCTVA	447 829
TOTAL	2 730 000	TOTAL	2 730 000

La répartition des crédits en dépenses par année est la suivante :

	2024	2025	TOTAL
Dépenses	1 830 000	900 000	2 730 000

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Communautaires du 1^{er} février 2024, il vous est proposé :

- de porter l'autorisation de programme relative aménagement cyclables phase 2 à 2 730 000 € ;
- de fixer, en dépenses, les crédits de paiement pour l'année 2024 à 1 830 000 € et pour l'année 2025 à 900 000 € ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL14-DE

Ont été excusés :

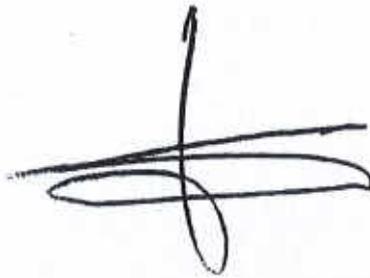
SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, followed by a horizontal line that loops back to the left and then back to the right, ending in a small flourish.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET PRINCIPAL

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

En 2024, notre agglomération va investir comme elle ne l'a jamais fait !

Près de 60 millions d'investissements seront inscrits sur le budget principal avec des chantiers structurants tels que :

Mobilité	Le Pôle d'échange multimodal	15 950 000 €
Mobilité	Les aménagements cyclables	5 600 000 €
Enseignement	La construction du Campus Data-science & cybersécurité	3 000 000 €
Solidarité	La construction du bâtiment des Restos du cœur	2 370 000 €
Habitat	Actions en faveur de l'habitat	4 600 000 €
Aménagement numérique	Participation à Bretagne Très Haut Débit	1 197 000 €
Développement du territoire	Révision des documents de planification (SCOT, PCAET, LLH, PDM)	700 000 €
Tourisme	Fin des travaux d'Ostréapolis	896 000 €

Cette dynamique d'investissement se poursuivra les 3 prochaines années, conformément aux priorités actées collectivement.

Notre communauté d'agglomération affiche son dynamisme pour faire progresser le territoire, malgré un contexte toujours parsemé de nombreux facteurs d'incertitude.

Depuis plusieurs années, s'adapter devient une sorte de norme, nécessitant de faire preuve de détermination dans les actions, avec cette logique indispensable de maîtriser nos capacités financières.

Le partage des ressources se fait aussi en cohérence avec nos 34 communes.

En 2024, plus de 3,3 M€ de fonds de concours sont proposés aux communes, ainsi que de nouveaux services à la population (Bla bla car Daily, Festival Vannes Echo Jazz..).

Ainsi, notre territoire poursuit son cap.

LES CHIFFRES CLES

Population DGF	201 730
Population INSEE	178 424
Nbre de communes	34
Superficie	807,4 km ²
Budget global consolidé	389 M€
Dépenses d'équipement consolidées	112 M€
Dette consolidée en capital au 01/01/2024	79 M€
Nombre d'emplois permanents	571
Nombre d'élus	88



SOMMAIRE

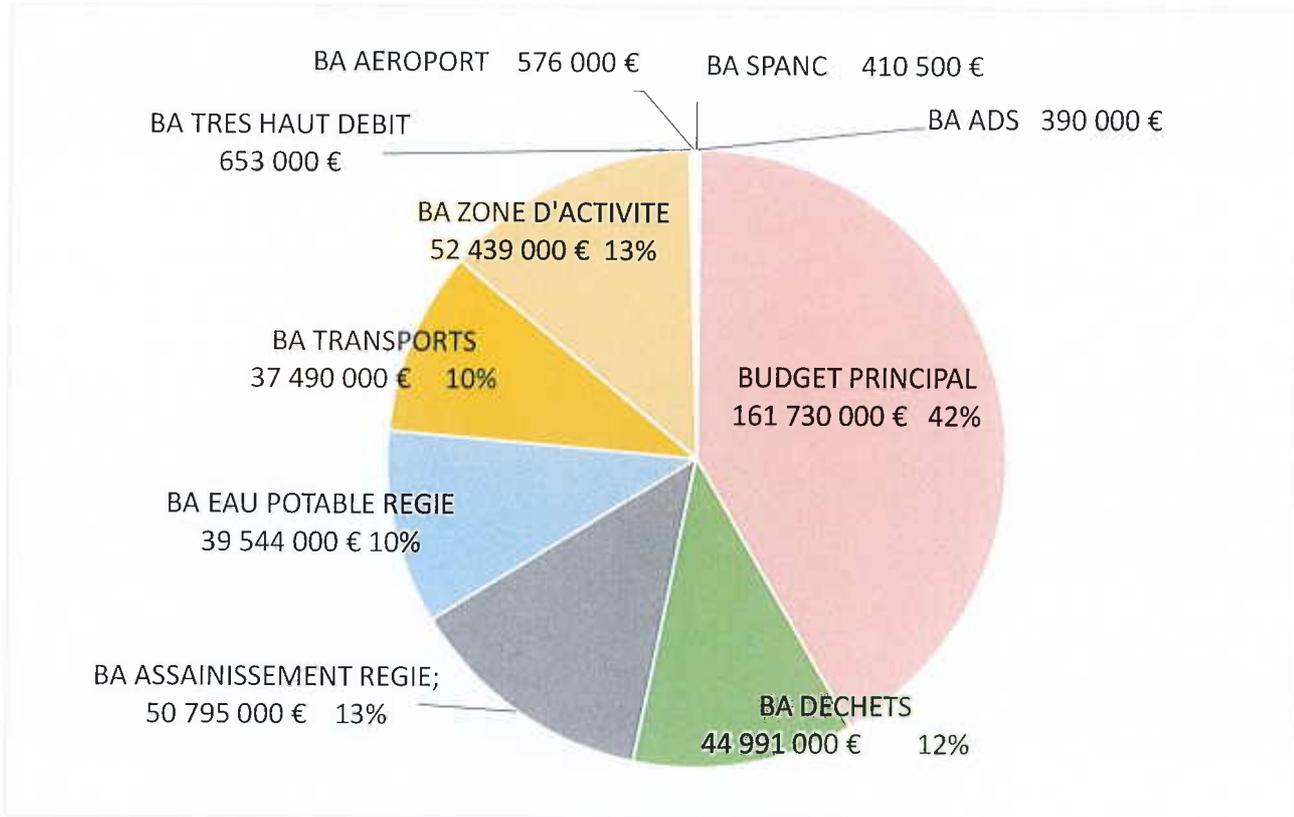
I - CONSOLIDATION DES DIFFERENTS BUDGETS DE GOLFE DU MORBIHAN VANNES AGGLOMERATION

II- PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

1. CADRAGE GENERAL DU BUDGET	4
1.1. Structure du Budget Principal 2023	4
1.2. Analyse de l'Épargne	5
1.3. Ratios financiers de l'Agglomération	5
1.4. Éléments du Pacte Fiscal et Financier	6
2. PRESENTATION PAR CHAPITRE	8
2.1. Les recettes de fonctionnement	8
2.2. Les dépenses de fonctionnement	9
2.3. Les dépenses d'investissement	11
2.4. Les recettes d'investissement	12
2.5. Les effets sur la dette	12
3. PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE	13
3.1. Développement économique et touristique	13
3.2. Logement et habitat	14
3.3. Système d'information et aménagement numérique	14
3.4. Environnement	14
3.5. Politique de l'eau	15
3.6. Développement culturel	15
3.7. Développement sportif	15
3.8. Mobilités du territoire	16
3.9. Développement du territoire et Sécurité Publique	16
3.10. Solidarités	16
3.11. Aménagements Foncier et urbanisme	17

III - PROJECTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT.....

I - CONSOLIDATION DES DIFFERENTS BUDGETS DE GOLFE DU MORBIHAN VANNES-AGGLOMERATION



Budget consolidé = 389 M€ dont 112 M€ de dépenses d'équipement
 (rappel BP 2023 : Total = 352 M€ dont 83,6 M€ de dépenses d'équipement)

Répartition des dépenses d'équipement :

Budget principal = 53%	(40 % au BP 2023)
Cumul Eau/Assainissement = 32 %	(41 % au BP 2023)
Transports = 6 %	(6 % au BP 2023)
Déchets = 5 %	(5 % au BP 2023)
Zone d'Activités = 4 %	(6 % au BP 2023)

Une proportion en nette progression du Budget Principal du fait de la mise en chantier de projets structurants.

II - PRESENTATION DU BUDGET PRINCIPAL

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 161 730 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 98 886 000 €

La section d'investissement s'élève à 62 844 000 €

1. CADRAGE GENERAL DU BUDGET

1.1. Structure du Budget Principal 2024

TOTAL Fonctionnement 98,89 M€	Opérations réelles	Recettes réelles de fonctionnement		Dépenses Réelles de Fonctionnement		
		98,00 M€		90,58 M€		
		dont :		dont :		
		fiscalité	75,89 M€	versements (AC, DSC...)	37,94 M€	
		dotations	15,76 M€	personnel	20,62 M€	
		prod. services	5,48 M€	charges générales	12,73 M€	
		autres	0,71 M€	subventions/participations	13,59 M€	
				contributions BA	4,64 M€	
				charges financières	0,65 M€	
				autres	0,04 M€	
Opérations d'ordre entre sections			dotat* amort.	5,98 M€		
		amort. sub.	0,89 M€	virement section	2,33 M€	
Opérations d'ordre			dotat* amort.	5,98 M€	amort. sub.	0,89 M€
		virement section	2,33 M€			
TOTAL Investissement 62,84 M€	Opérations réelles	Recettes réelles d'investissement		Dépenses réelles d'investissement		
		54,24 M€		61,65 M€		
		dont :		dont :		
		emprunt	29,97 M€	équipement	40,32 M€	
		subventions	19,81 M€	subventions	13,43 M€	
		FCTVA	3,50 M€	remb capital dette	2,06 M€	
		autres	0,95 M€	autres	5,84 M€	
Opérations d'ordre	opérations d'ordre en investissement	0,30 M€	opérations d'ordre en investissement	0,30 M€		

Epargne Brute 7,42 M€

1.2. Analyse de l'Épargne

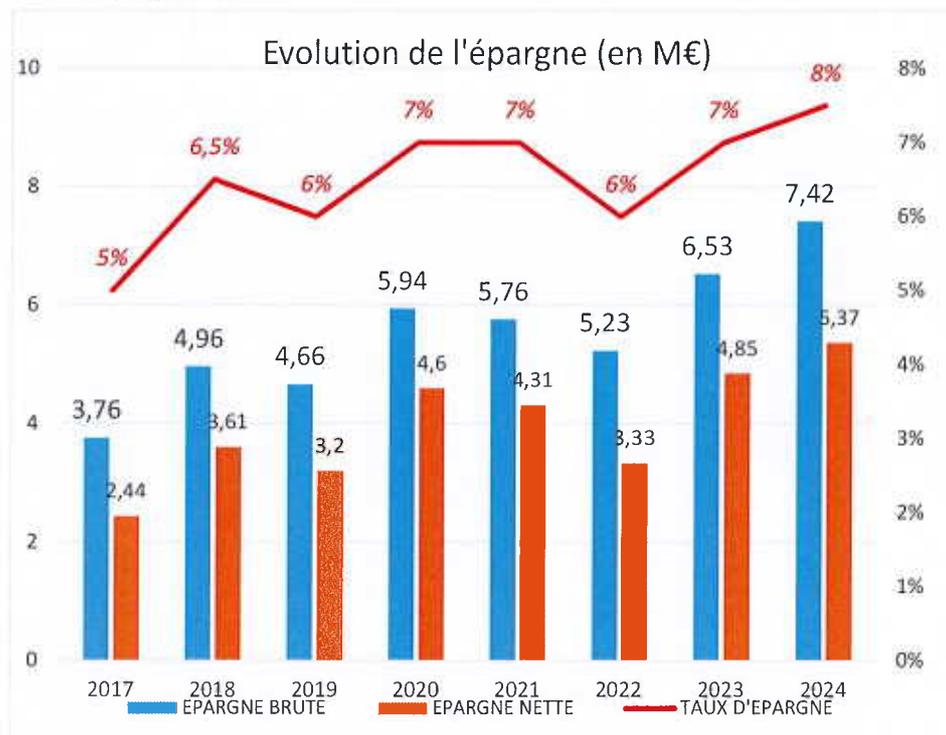
Pour appréhender la santé financière de l'agglomération, on s'appuie sur le niveau d'épargne brute, qui se calcule en faisant la différence entre les recettes réelles et les dépenses réelles de fonctionnement.

Cette épargne brute correspond à ce que dégage la section de fonctionnement pour financer les investissements. Elle doit être consacrée au remboursement de la dette avant tout autre dépense, et doit impérativement permettre de faire face à ce remboursement.

Afin de rendre plus lisible cet impératif, on utilise aussi l'indicateur d'épargne nette, qui correspond à ce qu'il reste de l'épargne brute une fois retranché le remboursement de la dette.

L'épargne nette représente la somme effectivement disponible pour financer les nouveaux équipements.

Enfin, le taux d'épargne (= épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) indique la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas consacrées aux dépenses de fonctionnement. Il s'agit de la « marge de manœuvre » de la collectivité.



En 2024, l'épargne brute (7,42 M€) et l'épargne nette (5,37 M€) progresse de près d'1 M€ par rapport à 2023, et à un niveau largement supérieur aux années 2021 et 2022.

Le taux d'épargne progresse à 8 %, résultat des efforts de gestion entrepris.

1.3. Ratios financiers de l'Agglomération

	GMVA BP 2024	GMVA BP 2023	Moyenne des CA - DGCL *
Dépenses réelles de fonctionnement /population	506	475	423
Produit des impositions directes/population	260	229	227
Recettes réelles de fonctionnement /population	548	512	517
Dépenses d'équipement /population	242	127	101
Dette / population	141	107	379
DGF /population	63	62	86
Dépenses de personnel /Dép. réelles de fonctionnement	22,8 %	21,1 %	39,3 %
Dépenses d'équipement /Rec. réelles de fonctionnement	44,1 %	24,9 %	19,5 %
Dette / Rec. réelles de fonctionnement	25,8 %	20,8 %	73,2 %

* Données 2022 - budget principal - avec population INSEE

** Le calcul des ratios pour les dépenses d'équipement exclut le chapitre 204 (subventions d'équipement versées)

1.4. Eléments du Pacte Fiscal et Financier

Le Pacte Fiscal et Financier, adopté lors du Conseil Communautaire du 15 décembre 2022, prévoit les modalités de mise en commun des moyens financiers entre les communes et l'agglomération. L'incidence budgétaire avec les communes concerne les éléments suivants :

Attributions de compensation (AC)

Pas de modification des montants d'attribution pour les communes en 2024 à l'exception des communes de Sarzeau et de Vannes suite à la CLECT du 6 octobre 2023.

	AC 2023 fonctionnement	AC 2024 fonctionnement	AC 2023 investissement	AC 2024 investissement
ARRADON	43 657	43 657	-82 647	-82 647
ARZON	700 323	700 323	-98 631	-98 631
BADEN	61 166	61 166	-100 704	-100 704
BRANDIVY	29 786	29 786	-12 000	-12 000
COLPO	60 172	60 172	-22 000	-22 000
ELVEN	224 253	224 253	-87 236	-87 236
GRAND-CHAMP	428 263	428 263	-60 000	-60 000
ILE-AUX-MOINES	110 485	110 485	-22 000	-22 000
ILE-D'ARZ	16 369	16 369	-6 000	-6 000
LA TRINITE-SURZUR	-18 697	-18 697	-24 161	-24 161
LARMOR-BADEN	-973	-973	-18 000	-18 000
LE BONO	72 434	72 434	-27 717	-27 717
LE HEZO	-524	-524	-14 895	-14 895
LE TOUR-DU-PARC	9 792	9 792	-49 344	-49 344
LOCMARIA-GRAND-CHAMP	34 403	34 403	-16 000	-16 000
LOCQUeltas	33 152	33 152	-18 000	-18 000
MEUCON	-45 443	-45 443	-27 611	-27 611
MONTERBLANC	-26 460	-26 460	-35 370	-35 370
PLAUDREN	45 853	45 853	-24 000	-24 000
PLESCOP	-112 557	-112 557	-84 007	-84 007
PLOEREN	350 426	350 426	-94 348	-94 348
PLOUGOUMELLEN	164 681	164 681	-28 605	-28 605
SAINT-ARMEL	4 294	4 294	-28 000	-28 000
SAINT-AVE	978 812	978 812	-215 569	-215 569
SAINT-GILDAS-DE-RHUYS	6 699	6 699	-73 370	-73 370
SAINT-NOLFF	221 907	221 907	-57 254	-57 254
SARZEAU	322 652	362 726	-182 362	-167 912
SENE	488 263	488 263	-163 203	-163 203
SULNIAC	10 318	10 318	-58 128	-58 128
SURZUR	-44 321	-44 321	-74 490	-74 490
THEIX-NOYALO	1 422 059	1 422 059	-186 882	-186 882
TREDION	46 463	46 463	-16 000	-16 000
TREFFLEAN	53 187	53 187	-35 690	-35 690
VANNES	11 462 586	11 459 797	-705 870	-705 870
	17 153 480	17 190 765	-2 750 094	-2 735 644

Fonds de concours

Conformément au Pacte Financier et Fiscal, le dispositif de fonds de concours est consolidé avec une enveloppe de près de 4,6 M€, en progression, pour le soutien à l'investissement communal.

Actuellement, près de 10 fonds de concours proposés aux communes sont en place :

	BP 2023	BP 2024
Fonds de concours - Soutien à l'investissement des communes	1 000 000 €	1 000 000 €
Fonds de concours sport : réalisation d'un nouvel équipement sportif ou travaux de réhabilitation importante d'un équipement sportif	2 000 000 €	1 000 000 €
Fonds de concours culture : réalisation d'un nouvel équipement culturel	700 000 €	500 000 €
Fonds de concours entraide alimentaire (associations têtes de réseau ou communes selon conditions)	22 000 €	
Fonds de concours Resto du cœur commune de Sarzeau		50 000 €
Fonds de concours PLH		44 000 €
Fonds de concours patrimoine : rénovation du patrimoine et création de lieu de valorisation des patrimoines + Fonds de concours randonnée : travaux d'aménagement circuits de randonnée	100 000 €	170 000 €
Fonds de concours mobilité pour mise en accessibilité des arrêts prioritaires du réseau Kicéo + Fonds de concours liaisons cyclables communautaires + Fonds de concours stationnement vélos et services vélos communaux	650 000 €	550 000 €
Fonds de concours mobilité pour la mise en place des navettes estivales (sur BA Transports)	100 000 €	
Total	4 572 000 €	3 314 000 €

Fiscalité

TEOM : le lissage des taux de TEOM a été revu pour tenir compte des enjeux liés à l'évolution des coûts des prestations. Un taux cible de convergence a été établi à 11,82 % en 2024.

Tarifs de l'eau et de l'assainissement : une convergence des grilles tarifaires est entamée depuis 2022 avec pour objectif d'avoir un prix global harmonisé à l'horizon 2030 sur le territoire communautaire. La trajectoire est maintenue sur 2024.

2. PRESENTATION PAR CHAPITRE

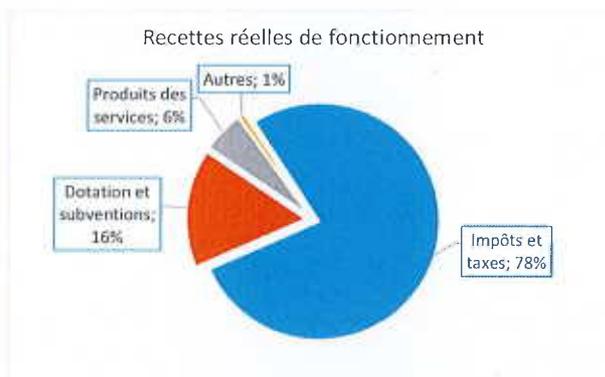
2.1. Les recettes de fonctionnement

98 886 000 €

Les recettes fiscales, qui représentent plus de 78 % des recettes réelles de fonctionnement, progressent de 8,23 % sous l'effet d'une bonne dynamique de la fraction de TVA perçue, de la fiscalité économique et de la taxe de séjour.

Les recettes tarifaires sur les services de l'agglomération sont confortées. A noter, une inscription nouvelle de 1,1 M€ liée en particulier à la participation ville de Vannes pour la mutualisation de la DSIN.

	BP 2023	BP 2024	% d'évol
Atténuations de charges	240 000 €	400 000 €	66,67%
Produits des services	4 335 000 €	5 485 000 €	26,53%
Impôts et taxes	70 117 000 €	75 886 000 €	8,23%
Dotations, Subventions	15 205 000 €	15 753 000 €	3,60%
Autres produits de gestion courante	599 000 €	472 000 €	-21,20%
Produits exceptionnels	- €	- €	
Total des recettes réelles de fonctionnement	90 496 000 €	97 996 000 €	8,29%
Recettes d'ordre de fonctionnement	890 000 €	890 000 €	
Résultat reporté N-1	- €		
Total des recettes de fonctionnement	91 386 000 €	98 886 000 €	8,21%



- Atténuation de charges (0,41 % des RRF)

400 000 €

Il s'agit principalement de remboursement de frais relatif au personnel avec l'assurance maladie.

- Produits des services (5,60 % des RRF)

5 485 000 €

Dont notamment :

▪ Facturation des charges de personnel depuis les budgets annexes	1 840 000 €
▪ Recettes des piscines	1 450 000 €
▪ Mise à disposition personnel	1 130 000 €
▪ Location vélos	170 000 €
▪ Remboursement communes (PVD & ADS)	144 000 €
▪ Recettes du CRD et médiathèques	125 000 €
▪ Droits de stationnement gens du voyage	80 000 €
▪ Recettes Petits Passeurs	80 000 €

- Impôts et taxes (77,44 % des RRF)

75 886 000 €

Dont notamment :

▪ Recettes fiscales	70 681 000 €
▪ Taxe de séjour	3 200 000 €
▪ Taxe GEMAPI	1 800 000 €
▪ Attributions de compensation négatives	205 000 €

- Dotation, Subventions (16,08 % des RRF)

15 753 000 €

Dont notamment :

▪ Dotation de compensation	6 620 000 €
▪ Dotation d'intercommunalité	4 500 000 €
▪ Subventions, participations de l'Etat, Région...	2 324 000 €
▪ Allocations compensatrices (TH, CFE)	1 961 000 €
▪ Allocations casernement	348 000 €

- Autres produits de gestion courante (0,48 % des RRF)

472 000 €

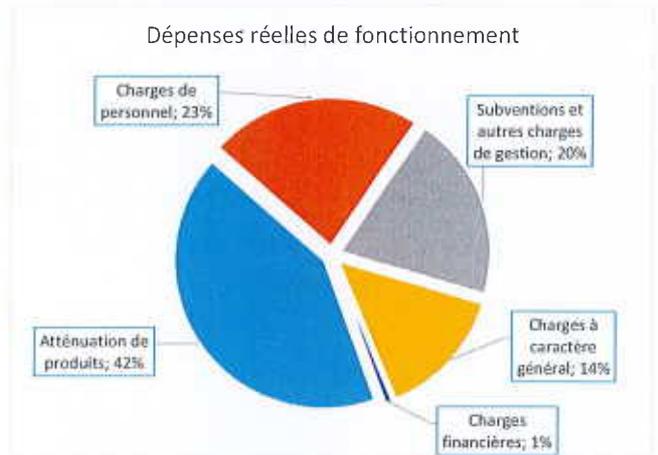
Dont notamment :

▪ Loyers sur patrimoine communautaire	348 000 €
▪ Redevance des DSP	115 000 €

2.2. Les dépenses de fonctionnement

Les charges de fonctionnement évoluent de plus de 8 % sous l'effet de l'inflation, notamment les fluides (+ 860 K€), et de nouveaux services (Bla Bla Car Daily, participation TER et la prise en compte de variations (DSP GMVT Ostréapolis, DSP piscine de Surzur, Festival Vannes Echos Jazz)

	BP 2023	BP 2024	% d'évol
Charges à caractère général	10 112 000 €	12 730 000 €	25,9%
Charges de personnel	17 700 000 €	20 620 000 €	16,5%
Atténuation de produits	38 839 000 €	38 335 000 €	-1,3%
Autres charges de gestion	17 008 000 €	18 230 000 €	7,2%
Charges financières	290 000 €	625 000 €	115,5%
Charges exceptionnelles et autres	13 000 €	38 000 €	192,3%
Total des dépenses réelles de fonctionnement	83 962 000 €	90 578 000 €	7,88%
Autofinancement (Dotation aux amortissements & provisions)	5 980 000 €	5 980 000 €	
Autofinancement (Virement à la section d'investissement)	1 444 000 €	2 328 000 €	
Total des dépenses de fonctionnement	91 386 000 €	98 886 000 €	8,21%



- Charges à caractère général pour (14,11 % des DRF)

12 730 000 €

Les « charges à caractère général » (chapitre 011) recensent toutes les dépenses courantes et récurrentes de la collectivité. Pour 2024, elles sont en hausse de 25,89%.

Les principales variations proviennent :

- Des charges de fluides + 860 000 € par rapport au BP 2023
- Bla bla car Daily, frais de fonctionnement liés au VAE + 193 000 €
- Coût DSP piscine de Surzur et frais de fonctionnement des piscines + 203 000 €
- Changement de périmètre avec intégration entretien des zones sur le budget principal + 150 000 €, hausse coût du carburant + 25 000 €, location véhicules longue durée + 25 000 €, coût de la maintenance + 75 000 €, augmentation périmètre nettoyage des locaux et entretien véhicules + 70 000 €
- Coût des assurances et poursuite du projet archives + 80 000 €
- Dépenses de communication sur des nouveaux projets (Festival Vannes Echo Jazz, PEM, congrès vélos et territoire...) + 56 000 €

- Charges de personnel (22,85 % des DRF)

20 620 000 €

La masse salariale du Budget Principal, présente une augmentation brute de 16.5 %, soit + 2 920 000 €, par rapport au BP 2023. Cependant il convient de prendre en compte l'augmentation de 1 200 000 € de charges liée à la mutualisation DSIN, compensées en recette par la ville de Vannes. Après retraitement de cet élément, la masse salariale augmente de 9.7 %, soit 1 720 000 €, répartis comme suit :

- 550 k€ de GVT et de mesures gouvernementales intervenues soit courant 2023 soit au 1er janvier 2024
- 300 k€ d'impact en année pleine des recrutements décidés en 2023 et intervenus dans le courant de l'année dernière.
- 400 k€ de nouveaux recrutements (créations de poste et contrats de projets vu en décembre 2023)
- 150 k€ liés aux différentes décisions sociales, internes à GMVa : par exemple prime pouvoir d'achat et augmentation du nombre de bénéficiaires des tickets restaurant (aujourd'hui 520 inscrits sur 570 emplois permanents)
- 300 k€ liés à la baisse du turn-over dans les équipes (de 15% à 5% sur 12 mois), et donc à une diminution de la vacance de poste de l'ordre de 7 ETP cumulée sur l'année contre 15 ETP en 2022)

- Les atténuations de produits (42,32 % des DRF)

38 335 000 €

A savoir :

▪ Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (FNGIR) (montant figé)	14 008 000 €
▪ Attributions de Compensations (AC) (qui évoluent en fonction des transferts)	17 395 000 €
▪ La Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)	6 907 000 €

- Autres charges de gestion (20,13 % des DRF)

18 230 000 €

Dont notamment :

▪ La contribution aux services d'incendie et de secours (+ 3,4 %/2023)	5 950 000 €
▪ La contribution aux budgets annexes (- 14,8 % / 2023)	4 639 000 €
- au budget annexe Transports (4,597 M€ en 2023)	3 858 000 €
- au budget annexe Aéroport (516 k€ en 2023)	404 000 €
- au budget annexe Très Haut Débit (329 k€ en 2023)	335 000 €
▪ Les subventions de fonctionnement versées (+111 K€ soit +3,5 %/2023)	3 298 000 €
▪ Contribution à la SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme (office de tourisme)	2 300 000 €
▪ Contribution à la SPL Golfe du Morbihan Vannes Tourisme (Ostréapolis)	200 000 €
▪ Subventions liées aux nouveaux projets (Vannes Echo jazz 120 K€ ; TER 425 K€ ; association crématorium 33 K€)	578 000 €
▪ Les indemnités des élus (indemnités, cotisations...)	784 000 €

- Charges financières (0,69 % des DRF)

625 000 €

La contractualisation d'un emprunt de 8 M€ en 2023 engendre une progression des charges financières.

- Charges exceptionnelles (0,04 % des DRF)

37 000 €

Il s'agit de crédits pour annulation sur exercices antérieurs et des provisions pour risques

2.3. Les dépenses d'investissement

62 844 000 €

Le Débat d'Orientation Budgétaire a souligné une nouvelle fois la volonté de construire un budget d'investissement le plus sincère possible, en rapport avec les vraies capacités de réalisation de la collectivité.

Les prévisions d'investissement pour 2024 hors crédits de report (de 10,711 M€) sont de 59,59 M€. A noter que 22,3 M€ d'investissement ont été réalisés en 2023.

Ce budget d'investissement, volontaire et réaliste, entend répondre aux attentes du territoire malgré un contexte économique et social perturbé.

	BP 2023	BP 2024
Remboursement du capital des emprunts	1 687 000 €	2 064 000 €
Subventions d'équipement versées	9 957 000 €	13 431 000 €
Dépenses d'équipement	22 209 000 €	39 963 000 €
Participation et créances rattachées	1 030 000 €	3 043 000 €
Autres immobilisations financières		
Compte de tiers	300 000 €	3 153 000 €
Total des dépenses réelles d'investissement	35 183 000 €	61 654 000 €
Dépenses d'ordre d'investissement	1 680 000 €	1 190 000 €
Total des dépenses d'investissement	36 863 000 €	62 844 000 €

Les **dépenses réelles** d'investissement s'élèvent au total à **61 654 000 €**

Le montant du **remboursement d'emprunt** est de **2 064 000 €** soit 3,3 % des dépenses réelles d'investissement, ce qui est un niveau particulièrement faible au regard de la moyenne des agglomérations de même strate, qui se situe légèrement au-dessus de 20 %. (Source DGFIP 2018)

Les **dépenses réelles d'investissement (hors emprunts)** s'élèvent donc à **59 590 000 €**, qui se décomposent de la façon suivante :

- 39 963 000 € en dépenses d'équipement
- 13 431 000 € en fonds de concours et subventions d'équipement
- 3 043 000 € en titres de participation (Morbihan Habitat + Office Foncier Solidaire + Energie)
- 3 153 000 € en convention de mandat (GEMAPI + travaux rénovation France Services + bocage)

Les principaux projets d'investissements sont listés dans le chapitre 3 « Présentation par politique publique » de ce rapport.

2.4. Les recettes d'investissement

62 844 000 €

	BP 2023	BP 2024
FCTVA+ autres réserves	2 300 000 €	3 500 000 €
Subventions d'investissement	10 198 000 €	17 769 000 €
Emprunts	15 796 000 €	29 973 000 €
Produits de cessions	325 000 €	711 000 €
Autres immobilisations financières	30 000 €	- €
Convention de mandats		2 283 000 €
Total des recettes réelles d'investissement	28 649 000 €	54 236 000 €
Autofinancement (Virement à la section d'investissement)	1 444 000 €	2 328 000 €
Autofinancement (Dotation aux amortissements & provisions)	6 770 000 €	6 280 000 €
Total des recettes d'investissement	36 863 000 €	62 844 000 €

Afin de financer ses investissements, l'agglomération mobilise :

- Le **Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA)** pour **3 500 000 €**, mécanisme de compensation par l'Etat, qui s'appuie sur une partie des investissements de l'année ;
- Des **subventions d'investissement** pour **15 019 000 €** ;
- Des **Attributions de Compensation d'investissement**, provenant des communes et inscrites dans le chapitre subventions d'investissement, issues des transferts de compétence, pour **2 750 000 €** ;
- Des **recettes de cession** pour **711 000 €**.
- Des recettes en convention de mandat pour **2 283 000 €** (GEMAPI + travaux rénovation France Services + bocage)

L'**Epargne Brute** est aussi mobilisée, on la retrouve au travers des trois opérations d'ordre : virement à la section d'investissement, dotation aux amortissements et recettes d'ordre (8 608 000 €) dont on déduit les dépenses d'ordre (1 190 k€, cf. 2.3 dépenses d'investissement) pour un montant de **7 418 000 €**, soit une **capacité d'autofinancement de 12 % des dépenses d'investissement**.

Enfin le budget d'investissement est équilibré par un **recours à l'emprunt** qui s'élève à **29 973 000 € pour 2024**, contre 15,796 M€ au BP 2023.

2.5. Les effets sur la dette

Trois emprunts ont été contractés sur 2023 (8 M€ sur le budget principal ; 4 M€ sur le BA Assainissement Régie et 3 M€ sur le BA Transports).

Au premier janvier 2024, pour le budget principal, le capital de dette est de 25 204 000 €, soit l'équivalent de **141 € par habitant**, alors que la moyenne pour les agglomérations de même strate était de **379 € par habitant en 2022**. (Source DGFIP, dernières données connues)

La capacité de désendettement actuelle de l'agglomération est de 1,3 ans. La mobilisation intégrale de l'emprunt d'équilibre conduirait à faire évoluer cette capacité de désendettement à 3,3 ans au premier janvier 2025, un niveau en deçà des seuils d'alerte communément admis.

L'évolution de l'endettement, en conséquence de la réalisation du budget présenté, demeure particulièrement raisonnable et laissera la possibilité de poursuivre une politique d'investissement volontaire dans les prochaines années.

3. PRESENTATION PAR POLITIQUE PUBLIQUE

3.1. Développement économique et touristique

Développement économique

Evolution des dépenses de fonctionnement

+ 7 000 €

- Projet Territoire d'Industrie Pays de Vannes en partenariat avec Arc Sud Bretagne et Questembert Communauté dans le but d'accompagner le développement des entreprises industrielles du territoire sur les volets transitions énergétiques, foncier, compétences et innovation
- Economie circulaire : Mise en œuvre plan d'actions entreprises et participation diagnostic Contrat d'Objectif Territorial

Investissement	2024		
Dépenses	4 988 900 €	Recettes	3 848 000 €

Principaux postes d'investissement

▪ Construction du Campus Data-Science et Cybersécurité	3 000 000 €
▪ Travaux de renouvellement/requalification des zones d'activités	365 000 €
▪ Subventions d'équipement et Fonds de concours	247 000 €
▪ Travaux et mobilier France Services Sarzeau	960 000 €
▪ Achat modulaire ICAM	325 000 €
▪ Etudes ZAE et réhabilitation éclairage ZAE	150 000 €
▪ Travaux sur bâtiments économiques	91 000 €

Développement touristique

Evolution des dépenses de fonctionnement

+1 040 000 €

Ostréapolis	+ 107 000 €
Subvention versée à la SPL (<i>changement de périmètre</i>)	+ 800 000 €
Dépense nouveaux projets (Pays d'Art d'Histoire ; UNESCO ; Semaine des voies vertes)	+ 185 000 €
Petits Passeurs (basculés à la Direction Mobilité)	-26 000 €

Investissement	2024		
Dépenses	1 816 000 €	Recettes	

Principaux postes d'investissement

▪ Subventions et fonds de concours	170 000 €
▪ Travaux OSTREAPOLIS	896 000 €
▪ Travaux sur le Bureau Informations Touristiques à Sarzeau	360 000 €
▪ Matériel expo bâtiments touristiques (Ostréapolis, CIAP)	64 000 €
▪ Eco compteur et signalétique touristique	112 000 €

3.2. Logement et habitat

Evolution des dépenses de fonctionnement

+ 32 000 €

Nouvelles missions de l'Opération Rénovée liée au déploiement de Mon Accompagnateur Rénov' (MAR) avec un sous-traitance des audits énergétiques pour les propriétaires occupants au-dessus des plafonds de l'Anah + 28 800 €

Investissement	2023		
Dépenses	7 419 000 €	Recettes	1 141 000 €

Principaux postes d'investissement

▪ Programme Local de l'Habitat + Aide publique à la pierre	2 807 000 €
▪ Titres participatifs Morbihan Habitat	2 500 000 €
▪ Travaux sur l'aire des gens du voyage de Plougoumelen	1 300 000 €
▪ Aménagement autres terrains gens du voyage	288 000 €
▪ Office Foncier Solidaire	480 000 €

3.3. Système d'information et aménagement numérique

Evolution des dépenses de fonctionnement

+ 268 000 €

Hausse des coûts de maintenance

+ 51 000 €

Contrats de prestations de services

+ 165 000 €

Droits d'utilisation logiciels

+ 19 000 €

Investissement	2023		
Dépenses	2 792 000 €	Recettes	

Principaux postes d'investissement

▪ Subvention Mégalis - BTHD et extension FttH	1 997 000 €
▪ Logiciels, licences, équipements informatiques et réseaux	795 000 €

3.4. Environnement

Evolution des dépenses de fonctionnement

+ 901 000 €

Hausse des coûts de l'énergie

+ 830 000 €

Nouveau projet - lutte face au ruissellement lié à des pluviométries exceptionnelles

+ 30 000 €

Nouveau projet - cartographie de l'érosion côtière

+ 20 000 €

AMO PAPI complet

+ 15 000 €

Investissement	2024		
Dépenses	6 598 000 €	Recettes	4 922 000 €

Principaux postes d'investissement

▪ Fonds Chaleur	2 564 000 €
▪ Etude et travaux Gestion des milieux aquatiques	1 900 000 €
▪ Etude et travaux Prévention des inondations	659 000 €
▪ Plantations bocage	353 000 €
▪ Etude gestion milieux aquatiques - gros ouvrages hydrauliques	320 000 €
▪ Participation à la SAS GMVA Energie Positive	330 000 €
▪ Création SPL + Participation au projet Surzur SPL Bois énergie	273 000 €
▪ Etude Optimisation énergétique	180 000 €

3.5. Politique de l'eau

Evolution des dépenses de fonctionnement

0 €

Investissement	2024		
Dépenses	2 790 000 €	Recettes	2 000 000 €

Principaux postes d'investissement

- Remboursements aux communes des dépenses eaux pluviales urbaines et travaux 2 500 000 €
- Etude schéma directeur gestion eaux pluviales 290 000 €

3.6. Développement culturel

Evolution des dépenses de fonctionnement

+ 182 000 €

- Nouveau projet - Festival Vannes Echos jazz + 160 000 €
- Nouveau projet - Etude globale - Futur Ti Ar Vro supracommunautaire + 12 000 €

Investissement	2024		
Dépenses	856 000 €	Recettes	4 000 €

Principaux postes d'investissement

- Fonds de Concours nouveaux équipements 500 000 €
- Equipements 236 000 €
- Travaux dans les bâtiments 120 000 €

3.7. Développement sportif

Evolution des dépenses de fonctionnement

+ 224 000 €

- Contrat de prestation service de la DSP Piscine de Surzur + 125 000 €
- Prestations de Bases nautiques + 41 000 €
- Nouveau projet - Stratégie communautaire natisme + 23 000 €
- Nouveau projet - Plan d'action Terre de Jeux 2024 + 16 000 €

Investissement	2024		
Dépenses	1 939 000 €	Recettes	

Principaux postes d'investissement

- Subventions et Fonds de concours 1 100 000 €
- Matériels et mobiliers sportifs 90 000 €
- Etudes et travaux sur les piscines 376 000 €
- Travaux dans les équipements sportifs 58 000 €
- Aménagements bases nautiques 49 000 €
- Etude et travaux Vélodrome 265 000 €

3.8. Mobilités du territoire

Evolution des dépenses de fonctionnement

+ 613 000 €

Nouveau projet - Bretagne Sud Mobilités

+ 425 000 €

Nouveau projet - organisation des Rencontres nationales Vélo et Territoire

+ 188 000 €

Investissement

2024

Dépenses	23 001 000 €	Recettes	7 085 000 €
----------	--------------	----------	-------------

Principaux postes d'investissement

▪ Pôle d'Echange Multimodal	15 950 000 €
▪ Aménagements cyclables	5 612 000 €
▪ Subventions et Fonds de concours	600 000 €
▪ Acquisition de vélos et compteurs	580 000 €
▪ Divers investissements	159 000 €
▪ Signalétique, consignes sécurisées pour stationnement vélos	100 000 €

3.9. Développement du territoire et Sécurité Publique

Evolution des dépenses de fonctionnement

Augmentation de la contribution au SDIS

+ 194 000 €

Entretien des zones d'activités

+ 150 000 €

Investissement

2024

Dépenses	5 302 100 €	Recettes	750 000 €
----------	-------------	----------	-----------

Principaux postes d'investissement

▪ Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes	1 000 000 €
▪ Gros entretien siège / mise à jour plans	468 000 €
▪ Travaux centres de secours de Vannes	260 000 €
▪ Achat de véhicules	289 000 €
▪ Travaux d'aménagement terrains et bâtiments administratifs	134 000 €
▪ Etudes centre de secours Ouest de Ploeren	100 000 €
▪ Enseignes/TOTEM/ Mobilier Communication	100 000 €
▪ Annonces, mobiliers, matériels	109 000 €

3.10. Solidarités

Evolution des dépenses de fonctionnement

Nouveau projet - gestion des métaux crématorium / subventions aux associations

+ 33 000 €

+ 33 000 €

Investissement

2024

Dépenses	2 430 000 €	Recettes	300 000 €
----------	-------------	----------	-----------

Principaux postes d'investissement

▪ Travaux bâtiment Resto du cœur	2 370 000 €
▪ Fonds de concours Resto du Cœur commune de Sarzeau	50 000 €

3.11. Aménagements Foncier et urbanisme

Evolution des dépenses de fonctionnement
Baisse des crédits études
Hausse des taxes foncières payées

- 71 000 €
- 254 000 €
+ 185 000 €

Investissement	2024		
Dépenses	2 450 000 €	Recettes	711 000 €

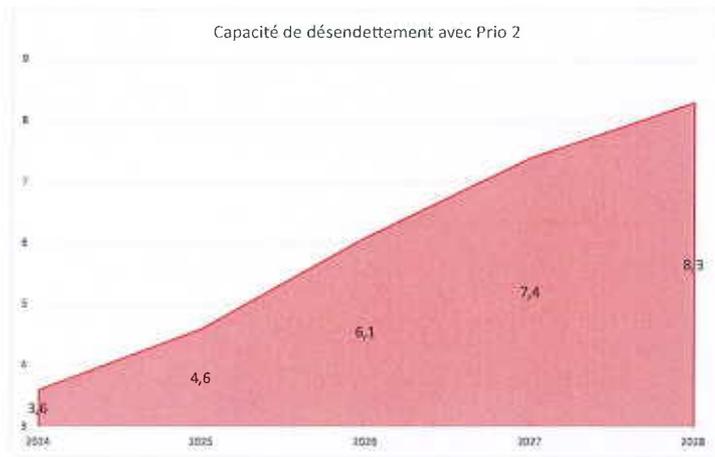
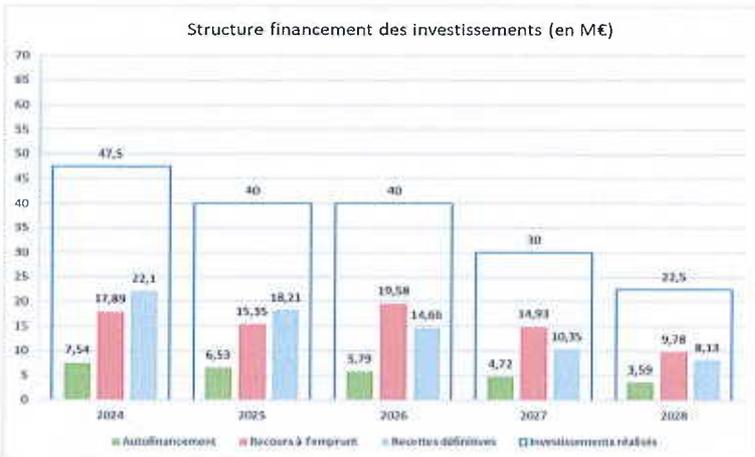
Principaux postes d'investissement

- Acquisitions 1 600 000 €
- Révision des documents de planification (SCOT - PCAET - PLH - PDM) 700 000 €
- Déconstruction Maison Mahé Meucon et SPA 150 000 €

III - PROJECTION DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT

Evolution du désendettement en fonction de la PPI

Projection de réalisation suivant PPI arbitrée (BP= 60 M€ en 2024)



⇒ Le montant total des investissements réalisés sur la période serait de 180 M€ en 5 ans

⇒ La durée de désendettement en 2028 serait ramenée à 8,5 ans

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL14-DE

PPI 2024 - 2028 actualisation BP 2024

Politique publique		Opérations		DFP 2024	DFP 2025	DFP 2026	DFP 2027	DFP 2028	Total DFP 2024-2028
Récurrent				8 674 000	8 150 000	8 132 000	8 139 000	8 145 000	41 240 000
Fonds de concours	Culture	FdC_Equipements culturels		500 000	500 000	500 000	500 000	500 000	2 500 000
	Développement du territoire	FdC_Fonds de Soutien à l'Investissement des Communes (FSIC)		1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000	5 000 000
	Logement et habitat	FdC_Fonds de concours PLH		44 000	44 000	44 000	44 000	44 000	220 000
	Mobilité du territoire	FdC_Fonds de concours accessibilité des arrêts de bus		150 000	100 000	100 000	100 000	100 000	550 000
		FdC_Fonds de concours aux communes Mobilité		400 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 000 000
	Solidarité	FdC Resto du cœur Commune de Sarzeau		50 000					50 000
	Sport	FdC_Fonds de concours équipements sportifs		1 000 000	800 000	800 000	800 000	800 000	4 200 000
	Tourisme	FdC_Dispositif aires de camping car/patrimoine communal/chemins de randonnées		170 000	170 000	170 000	170 000	170 000	850 000
Fonds de concours				3 314 000	3 014 000	3 014 000	3 014 000	3 014 000	13 570 000
Aménagements Foncier et urbanisme	Révision des documents de planification - SCOT-PCAET-PLH-PDM			700 000	300 000	35 000			1 035 000
	Déconstruction Maison Mahé Meucou, et SPA			150 000					150 000
	Acquisitions dans le cadre des aménagements de zones d'activité (ZAN)				1 500 000	1 500 000	1 500 000	1 500 000	6 000 000
Culture	Intranet Réseau Tempo/Réseau médiathèque / logiciel CRD / renouvellement portail				42 000	300 000	20 000	0	362 000
	Gros entretien siège et Mise à jour des plans numériques des bâtiments			468 000	140 000				608 000
Développement du territoire	Travaux de rénovation énergétique Centre de secours de Vannes			260 000	1 585 000				1 845 000
	Centre de secours Ouest de Ploeren			100 000	3 000 000	3 000 000			6 100 000
	Construction centre de secours de Surzur					150 000	3 000 000	3 000 000	6 150 000
Construction centre de secours à Elven						150 000		150 000	
Economie et enseignement supérieur	Achats modulaire et aménagements ICAM			325 000					325 000
	Aménagement de la maison France Service Sarzeau			960 000					960 000
	Construction du Campus Data-science et Cybersécurité			3 000 000	9 000 000	1 700 000			13 700 000
	Renouvellement des Zones d'Activités Economiques			200 000	560 000	560 000	560 000	560 000	2 440 000
	Participation à la Région - réhabilitation énergétique bâtiments de UBS				280 000	280 000	300 000		860 000
Fonds Chaleur			2 564 000					2 564 000	
Environnement	Création de la SPL Golfe Energie Renouvelable (apport en capital) et Participation aux projets Bois énergie			273 000	147 000	210 000			630 000
	Participation à la SAS GMVA Energie Positive (Grappe 1 et suivantes)			330 000	300 000	300 000	300 000	300 000	1 530 000
	Participation aux sociétés de projets éoliens Locquetas / Plaudren et photovoltaïques				200 000	700 000	500 000	500 000	1 900 000
	Travaux Gestion des Milieux Aquatiques			1 900 000	2 300 000	2 800 000	2 800 000	2 800 000	12 600 000
	Etude Gestion Milieux Aquatiques Gros Ouvrages Hydrauliques			320 000	60 000	60 000	60 000	60 000	560 000
	Travaux Prévention des inondations			530 000	500 000	700 000	1 000 000	1 000 000	3 730 000
	Etude et Travaux Stratégie locale trait de côte				380 000	300 000	245 000	250 000	1 175 000
Logement et habitat	Aménagement du terrains Gens du voyage de Plougoumelen			1 300 000	200 000				1 500 000
	Titres participatifs			2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	2 500 000	12 500 000
	Subventions habitat privé (Maintien à domicile, travaux énergie, OPAH R..)			1 207 000	1 207 000	1 207 000	1 207 000	1 207 000	6 035 000
	Logement Locatif Social / Programme Local de l'Habitat			900 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	1 300 000	6 100 000
	Mise à niveau du Programme Local de l'Habitat (comparaison autres EPCI)					3 000 000	3 000 000	3 000 000	9 000 000
	Relocalisation TGV Vannes				50 000	500 000	500 000		1 050 000
	Pôle d'Echanges Multimodal			15 950 000	12 950 000	2 450 000	850 000		32 200 000
	Acquisition de vélos pour locations de longue durée et compteurs vélos			580 000	565 000	505 000	505 000	505 000	2 660 000
Mobilité du territoire	Aménagements cyclables Programme 2021-2023			3 732 000					3 732 000
	Aménagements cyclables Programme 2024-2027			1 880 000	900 000				2 780 000
	Tunnel Surzur						1 500 000		1 500 000
Echangeur du Liziec						5 000 000	5 000 000	10 000 000	
Politique de l'eau	Schéma directeur Eaux pluviales			290 000	35 000				325 000
	Travaux de branchement eaux pluviales			900 000	400 000	400 000	400 000	400 000	2 500 000
Solidarité	Construction bâtiment Resto du cœur			2 370 000	277 000				2 647 000
	Subventions versées projet d'investissement				250 000				250 000
Sport	Etude / travaux / mobilier vélodrome			265 000					265 000
	Travaux piscine Elven protection solaire			100 000					100 000
	Etude et travaux piscine Grand Champs			80 000		4 000 000	2 000 000		6 080 000
	Tranche 2 Piscine Kercado			80 000		250 000	250 000		580 000
	Piste BMX + Pumptrack au vélodrome de Kermesquel				1 000 000	1 000 000			2 000 000
	Travaux Etang de la forêt				500 000				500 000
	Aménagement Base nautique Penvins					1 000 000			1 000 000
Base de Kayak - Siège 47 nautik					2 000 000			2 000 000	
Système d'information et aménagement numérique	Développement sites web			135 000					135 000
	Extension DSP THD: raccordements des locaux isolés et raccordements complexes			800 000	100 000	100 000	100 000		1 100 000
	Participation MEGALIS- BTHD			1 197 000	1 197 000	1 197 000	1 400 000		4 991 000
Tourisme	Travaux Bureau Office du Tourisme Sarzeau			360 000					360 000
	Travaux Ostréapolis			896 000					896 000
Projet				47 602 000	43 725 000	34 004 000	30 797 000	24 032 000	180 160 000
Total général				59 590 000	54 889 000	45 150 000	41 950 000	35 191 000	236 770 000

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources Communautaires du 1^{er} février 2024,

Il vous est proposé :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 - budget principal ;

- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 84 VOIX

CONTRE : 0 VOIX

ABSTENTION : 1 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE
Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN
Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL15-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke that loops back down and then a horizontal stroke that loops back up and around the vertical one.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE DECHETS

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 44 991 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 39 480 000 €

La section d'investissement s'élève à 5 511 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Tx d'évol 2024/2023
Charges à caractère général	7 513 000	8 290 000	10,34%
Charges de personnel	7 324 000	8 200 000	11,96%
Atténuation de produits (remboursement de TEOM)	15 000	30 000	100,00%
SYSEM + autres charges	18 356 000	19 705 000	7,35%
Charges financières	45 000	37 000	-17,78%
Charges spécifiques	14 000	16 000	14,29%
Dépenses réelles	33 267 000	36 278 000	9,05%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>5 737 687</i>	<i>302 000</i>	
<i>Autres Dépenses d'ordre (autofinancement)</i>	<i>2 410 000</i>	<i>2 900 000</i>	<i>20,33%</i>
Total Dépenses d'ordre	8 147 687	3 202 000	60,70%
DEPENSES TOTALES	41 414 687	39 480 000	-4,67%

La contribution au SYSEM connaît une évolution moindre sur 2024 (+ 6,7 %) contre 46 % en 2023, mais dépasse désormais les 19 M€.

Les charges à caractères général progressent de plus de 10 % avec + 260 000 € sous l'effet de la progression de coût de l'enfouissement (de 72 à 91 € la tonne) et le surcoût de la TGAP (de 51 à 58 € la tonne).

Et des nouveaux services sont proposés :

- L'obligation réglementaire d'une solution de tri des biodéchets (+ 314 K€ dont 210 K€ de charges personnel, et soutenue en recettes par le Fonds vert pour 75 K€)
- L'obligation pour les professionnels du tri 7 flux afin de diminuer la production des OMR (+ 108 K€ avec 47 K€ de recettes en facturation aux professionnels)
- Dépollution et enlèvement des déchets agricoles (pneus de bâchage) suite à fin d'activité (+ 40 K€)

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	2023	2024	Tx d'évol 2024/2023
Atténuation de charges	80 000	80 000	0,00%
Produits des services (redevances)	2 336 000	2 477 000	6,04%
Produit de TEOM	28 475 000	34 363 000	20,68%
Dotations et participations	2 366 000	2 460 000	3,97%
Résultat reporté de N-1 (R 002)	8 057 687		
Recettes réelles	41 314 687	39 380 000	-4,68%
Recettes d'ordre de fonctionnement	100 000	100 000	0,00%
<i>Recettes d'ordre</i>	<i>100 000</i>	<i>100 000</i>	
RECETTES TOTALES	41 414 687	39 480 000	-4,67%

Le produit de la TEOM augmente de 20,7 %. La période de lissage de taux se termine en 2024 avec un taux cible à 11,82 %.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Tx d'évol 2024/2023
Annonces insertions et dépenses immatérielles	20 001	48 000	139,99%
Equipement et travaux	4 414 500	5 141 000	16,46%
Remboursement capital de la dette	122 000	122 000	0,00%
Dépenses imprévues			#DIV/0!
Reports 2022	4 636 052		
Dépenses réelles	4 556 501	5 311 000	16,56%
<i>Dépenses d'ordre</i>	<i>200 000</i>	<i>200 000</i>	0,00%
DEPENSES TOTALES	4 756 501	5 511 000	15,86%

Les investissements s'élèvent à 5,189 M€ pour le renouvellement du parc de véhicules, le renouvellement parc points d'apports volontaires, la mise en œuvre du projet bio déchets, les études et travaux sur les déchetteries, et travaux de ré/aménagement sur les CED de Theix et Sarzeau.

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	Tx d'évol 2024/2023
FCTVA	510 000	800 000	56,86%
Subventions		521 000	100,00%
Emprunts nouveaux	0	888 000	
Résultat reporté N-1 (R 001)	5 287 738		
Recettes réelles	5 797 738	2 209 000	-61,90%
Recettes d'ordre (autofinancement)	2 510 000	3 000 000	19,52%
Virement de la section de fonctionnement	5 737 687	302 000	
Total Recettes d'ordre	8 247 687	3 302 000	-59,96%
RECETTES TOTALES	14 045 425	5 511 000	-60,76%

Au 1^{er} janvier 2024 la dette de ce budget annexe s'élève à 1 215 000 €

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources du 1^{er} février 2024,

Il vous est proposé :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 - budget annexe Déchets ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL16-DE

Mise en ligne le 20/02/2024

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops back down and crosses itself, with a horizontal line extending to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT REGIE

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

A partir de 2024, le budget DSP est intégré au budget Régie.

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 50 795 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 23 882 000 €

La section d'investissement s'élève à 26 913 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023 (DSP + Régie)	2024	Tx Evolution 2024/2023
Dépenses à caractère général	8 860 000	8 938 000	0,88%
Frais de personnel	3 236 000	3 191 000	-1,39%
Reversement de produits (Reversement redevance AELB)	2 352 000	551 000	-76,57%
Charges de gestion courante (créances en non-valeur...)	48 000	18 000	-62,50%
Charges financières	1 122 000	1 054 000	-6,06%
Charges exceptionnelles (annulation sur ex. antérieur...)	125 000	120 000	-4,00%
Dépenses imprévues	200 000	200 000	0,00%
Dotations aux provisions		2 000	
Dépenses réelles	15 943 000	14 074 000	-11,72%
<i>Virement à la section d'investissement</i>	5 927 000	3 343 000	-43,60%
<i>Autres opérations d'ordre (amortissement...)</i>	6 325 000	6 467 000	2,21%
Total opérations d'ordre	12 252 000	7 854 000	-19,95%
DEPENSES TOTALES	28 195 000	23 882 000	-15,30%

Le chapitre 011 « dépenses à caractère général » augmente légèrement en raison de la hausse du coût des réactifs et du traitement des boues, des locations de véhicules et des contrats de maintenance.

Le chapitre 014 « reversement de produits » a été surestimé au BP 2023 car la redevance de l'agence de l'eau du secteur Est a finalement été encaissée et reversée directement par la SAUR (baisse également des recettes).

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL16-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023 (DSP + Régie)	2024	Tx Evolution 2024/2023
Atténuation de charges (remboursements RH)	20 000	20 000	0,00%
Recettes liées aux ventes d'eau	24 060 000	21 873 000	-9,09%
Autres taxes et participations (PFAC...)	10 000	20 000	
Autres produits (remb de frais fonctionnement et personnel)	13 000	14 000	7,69%
Produits de gestion courante (pénalités...)	0	0	
Produits exceptionnels	41 000	4 000	-90,24%
Recettes réelles	24 144 000	21 931 000	-9,17%
Total opérations d'ordre	4 051 000	1 951 000	-51,84%
RECETTES TOTALES	28 195 000	23 882 000	-15,30%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023 (DSP + Régie)	2024	Tx Evolution 2024/2023
Opérations d'équipement :	21 306 000	22 101 000	4%
- Immobilisations incorporelles (Audit, ITV, Etudes, logiciels...)	643 000	1 184 200	54,22%
- Immobilisations corporelles (matériels spécifique, véhicules...)	2 225 000	3 826 800	116,13%
- Immobilisations en cours (Travaux réseaux et usines)	18 438 000	17 090 000	-6,86%
Remboursement du capital des emprunts	2 521 000	2 661 000	5,55%
Dépenses imprévues	100 000	100 000	
Dépenses réelles	23 927 000	24 862 000	18,45%
Total opérations d'ordre (amortissement...)	4 551 000	2 051 000	-54,93%
DEPENSES TOTALES	28 478 000	26 913 000	-5,50%

Principales opérations de travaux :

- Etudes, maîtrise d'œuvre, schéma directeur d'assainissement : 920 k€
- Panneaux photovoltaïque : 695 k€
- Matériels spécifiques d'exploitation pour le service d'assainissement et équipements divers : 510 k€
- Travaux d'extension des réseaux : 10,7 M€
- Travaux usines : 5,3 M€

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL16-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023 (DSP + Régie)	2024	Tx Evolution 2024/2023
Subventions (Agence de l'Eau, Région Département, DSIL...)	3 450 000	3 000 000	-13,04%
Emprunts nouveaux	11 626 000	13 855 000	19,17%
Remboursement de travaux	650 000	150 000	-76,92%
Recettes réelles	15 726 000	17 005 000	8,13%
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>5 927 000</i>	<i>3 343 000</i>	<i>-43,60%</i>
<i>Autres opérations d'ordre (amortissement...)</i>	<i>6 825 000</i>	<i>6 565 000</i>	<i>-0,03%</i>
Total opérations d'ordre	12 752 000	9 908 000	-22,30%
RECETTES TOTALES	28 478 000	26 913 000	-5,5%

Au 1^{er} janvier 2024, la dette de ce budget annexe s'élève à 31 501 980 €.

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources du 1^{er} février 2024,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le Budget Primitif 2024 - budget annexe Assainissement régie ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEl	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL17-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops at the top and bottom, with two horizontal strokes crossing it.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE EAU

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

A partir de 2024, le budget DSP est intégré au budget Régie.

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 39 544 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 22 823 000 €

La section d'investissement s'élève à 16 721 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023 (DSP + Régie)	2024	Tx Evolution 2024/2023
Dépenses à caractère général	10 884 000	11 097 000	1,96%
Frais de personnel	2 427 000	2 541 000	4,70%
Reversement de produits (Reversement redevance AELB)	2 481 000	1 201 000	-51,59%
Charges de gestion courante (créances en non-valeur...)	113 000	123 000	8,85%
Charges financières	814 000	552 000	-32,19%
Charges exceptionnelles (annulation sur ex. antérieur...)	70 000	32 000	-54,29%
Dépenses imprévues	300 000	200 000	-33,33%
Dépenses réelles	17 089 000	15 746 000	1,65%
Virement à la section d'investissement	1 741 00	2 086 000	19,82%
Autres opérations d'ordre (amortissement...)	4 711 000	4 991 000	5,94%
Total opérations d'ordre	6 452 000	7 077 000	9,69%
DEPENSES TOTALES	23 541 000	22 823 000	-3,05%

Le chapitre 011 « dépenses à caractère général » augmente légèrement en raison de la hausse du coût des réactifs et du traitement des boues, des locations de véhicules et des contrats de maintenance.

Le chapitre 014 « reversement de produits » a été surestimé au BP 2023 car la redevance de l'agence de l'eau du secteur Est a finalement été encaissée et reversée directement par la SAUR (baisse également des recettes).

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL17-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	2023 (DSP + Régie)	2024	Tx Evolution 2024/2023
Atténuation de charges (remboursements RH)	20 000	1 000	-95,00%
Recettes liées aux ventes d'eau	22 786 000	22 354 000	-1,90%
Produits de gestion courante (pénalités...)	13 000	16 000	23,08%
Produits exceptionnels	13 000	8 000	-38,46%
Recettes réelles	22 832 000	22 379 000	-1,98%
Total opérations d'ordre (amortissement...)	694 000	444 000	-36,02%
RECETTES TOTALES	23 526 000	22 823 000	-2,99%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	2023 (DSP + Régie)	2024	Tx Evolution 2024/2023
Opérations d'équipement :	13 727 000	13 790 000	0%
Immobilisations incorporelles (Audit, ITV, Etudes, logiciels...)	1 231 000	458 000	-62,79%
Immobilisations corporelles (matériels spécifique, véhicules...)	2 680 000	3 875 000	44,59%
Immobilisations en cours (Travaux réseaux et usines)	9 816 000	9 457 000	-3,66%
Remboursement du capital des emprunts	2 601 000	2 287 000	-12,07%
Dépenses imprévues	300 000	100 000	0,00%
Dépenses réelles	16 628 000	16 177 000	-2,71%
Total opérations d'ordre (amortissement...)	870 000	544 000	-37,47%
DEPENSES TOTALES	17 498 000	16 721 000	-4,44%

Principales opérations de travaux :

- Etudes, audits et logiciel de gestion de la relation clientèle : 458 k€
- Usine AEP Noyal : 480 k€
- Véhicules : 169 k€
- Panneaux photovoltaïques LIZIEC VANNES et CRAN : 377 k€
- Matériels spécifiques d'exploitation pour la distribution de l'Eau : 800 k€
- Travaux d'extension des réseaux : 6,6 M€
- Travaux usines d'Eaux : 1,9 M€

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	2023 (DSP + Régie)	2024	Tx Evolution 2024/2023
Subventions (Agence de l'Eau, Région Département, DSIL...)	3 000	0	-100%
Emprunts nouveaux	10 242 000	9 464 000	-7,60%
Remboursement de travaux	625 000	80 000	-87,20%
Recettes réelles	10 870 000	9 544 000	-12,20%
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 741 000</i>	<i>2 086 000</i>	<i>19,82%</i>
<i>Autres opérations d'ordre (amortissement...)</i>	<i>4 887 000</i>	<i>5 091 000</i>	<i>-37,24%</i>
Total opérations d'ordre	3 336 000	7 177 000	8,28%
RECETTES TOTALES	17 498 000	16 721 000	-4,44%

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL17-DE

Au 1^{er} janvier 2024, la dette de ce budget annexe s'élève à 17 520 018 €.

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la « Commission Ressources Communautaires » du 1^{er} février 2024,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le Budget Primitif 2024 - budget annexe Eau régie ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE
Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN
Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL18-DE

Mise en ligne le 20/02/2024

Ont été excusés :

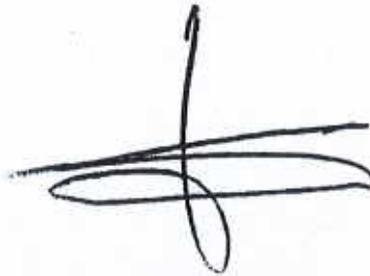
SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around to the right, crossing over a horizontal stroke that extends to the right.

Mise en ligne le 20/02/2024

-18-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE TRANSPORTS

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 37 490 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 29 971 000 €

La section d'investissement s'élève à 7 519 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Tx d'évol. 2024/ 2023
Charges à caractère général	351 000	216 000	-38,46%
Charges de personnel	139 000	143 000	2,88%
Compensations versées aux exploitants et redevances	24 499 000	27 525 000	12,35%
Charges financières	1 000	110 000	10900,00%
Charges exceptionnelles	3 000	148 000	4833,33%
Restitution de versement transport	4 000	4 000	0,00%
Dépenses imprévues	25 000	25 000	0,00%
Dépenses réelles	25 022 000	28 171 000	12,58%
Dépenses ordres (autofinancement)	1 495 000	1 800 000	20,40%
DEPENSES TOTALES	26 517 000	29 971 000	13,03%

La nouvelle DSP, effective aux 1^{er} janvier 2024, modifie quelque peu la structure du budget avec des compensations d'exploitation transports en progression + 12,35 %, soit 27,525 M€, mais avec des recettes tarifaires perçues aussi désormais par l'agglomération (4,64 M€ en recettes de fonctionnement).

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL18-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	2023	2024	Tx d'évol. 2024/ 2023
Reversement CT GMVA	100 000	4 640 000	4540,00%
Produit du versement mobilité	17 000 000	18 300 000	7,65%
Dotation globale de décentralisation reversée par le Département	2 892 000	2 892 000	0,00%
Redevance divers	256 000	256 000	0,00%
Redevance d'usage (contrepartie dépense récupération TVA)	1 667 000		-100,00%
Cessions d'éléments d'actifs	5 000	5 000	0,00%
Contribution d'équilibre du budget principal	4 597 000	3 858 000	-16,08%
Recettes réelles	26 517 000	29 951 000	12,95%
Recettes ordres	0	20 000	
RECETTES TOTALES	26 517 000	29 971 000	13,03%

La nouvelle DSP, permet dans un premier temps, une baisse de la contribution d'équilibre du budget principal à 3,858 M€ contre 4,597 M€ en 2023.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Tx d'évol. 2024/ 2023
Remboursement du capital des emprunts		300 000	
Etudes, frais d'insertion et logiciel	91 000	197 000	116,48%
Dépenses équipement	5 167 000	6 902 000	
Dépenses imprévues	50 000	50 000	0,00%
Dépenses réelles	5 308 000	7 449 000	40,34%
Dépenses ordres	50 000	70 000	40,00%
DEPENSES TOTALES	5 358 000	7 519 000	40,33%

Les investissements s'élèvent à 7,098 M€ (acquisitions de 4 bus, abris, poteaux d'arrêts, déploiement de la billettique, équipements embarqués pour les bus, installations techniques sur le site de Kerniol, travaux voie transport en commun en site propre, réaménagement de la gare routière du FOSO).

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DE18-DE

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	Tx d'évol. 2024/ 2023
Subventions d'investissement bus électriques	330 000	135 000	-59%
Emprunt d'équilibre	3 483 000	5 534 000	59%
Recettes réelles	3 813 000	5 669 000	49%
Recettes ordres (dont amortissements)	1 545 000	1 850 000	20%
RECETTES TOTALES	5 358 000	7 519 000	40,33%

Au 1^{er} janvier 2024, encours de dette de 3 M€ (suite à contractualisation sur 2023).

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources du 1er février 2024,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le Budget Primitif 2024 - budget annexe Transports ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 83 VOIX

CONTRE : 1 VOIX

ASTENTION : 0 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL19-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around to the right, crossing over itself, and then extending horizontally to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 52 439 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 28 277 000 €

La section d'investissement s'élève à 24 162 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Charges de personnel	122 000	0	
Intérêts d'emprunt	12 600	10 000	- 21 %
Achats de terrain (6015)	2 539 000	1 685 000	-34 %
Etudes et travaux sur les zones	2 281 000	2 420 000	6 %
Charges d'entretien et accessoires	363 400		
Dépenses réelles	5 318 000	4 115 000	-22 %
<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>1 931 000</i>	<i>1 562 000</i>	<i>-19 %</i>
<i>Autres opérations d'ordre (opérations de stock)</i>	<i>21 445 000</i>	<i>22 600 000</i>	<i>6 %</i>
Total opérations d'ordre	23 376 000	24 162 000	3 %
DEPENSES TOTALES	28 694 000	28 277 000	-1,5 %

Les principales opérations 2024 portent sur des achats de terrains pour 1,6 M€ et des travaux d'aménagement, principalement sur les zones de Kerovel (GRAND-CHAMP), Lescoet, Kerollaie (SARZEAU), Poteau Nord (SAINT-AVE) et Gohelis (ELVEN) pour 2,4 M€.

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL19-DE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Vente de terrains	5 379 000	4 177 000	-22 %
Recettes réelles	5 379 000	4 177 000	-22%
<i>Total opérations d'ordre</i>	<i>23 315 000</i>	<i>24 100 000</i>	<i>4%</i>
RECETTES TOTALES	28 694 000	28 277 000	-1,5 %

Il est prévu des ventes pour 4 177 000 €, dont les principales portent sur les ZA du Poteau Nord (SAINT-AVE), du Gohélis (ELVEN), Kérovel (GRAND-CHAMP), Kerollaire (SARZEAU), Kergrippe 3 (SENE), Nautiparc (BADEN) et Gregan (ILE-AUX-MOINES).

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	Tx Evolution 2023/2022
Remboursement en capital des emprunts	61 000	62 000	2 %
Dépenses réelles	61 000	62 000	2 %
<i>Total opérations d'ordre (amortissement...)</i>	<i>23 180 000</i>	<i>24 100 000</i>	<i>4 %</i>
DEPENSES TOTALES	23 241 000	24 162 000	4 %

RECETTES D'INVESTISSEMENT	2023	2024	Tx Evolution 2023/2022
Emprunts nouveaux	0	0	
Recettes réelles	0	0	
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>1 931 000</i>	<i>1 562 000</i>	<i>-19 %</i>
<i>Autres opérations d'ordre (amortissement...)</i>	<i>21 310 000</i>	<i>22 600 000</i>	<i>6 %</i>
<i>Total opérations d'ordre</i>	<i>23 241 000</i>	<i>24 162 000</i>	<i>4%</i>
RECETTES TOTALES	23 241 000	24 162 000	4%

Au 1^{er} janvier 2024, la dette de ce budget s'élève à 402 661 €.

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources du 1^{er} février 2024,

Il vous est proposé :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 - budget annexe Zones d'activités ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE
Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN
Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL20-DE

Mise en ligne le 20/02/2024

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that loops around and crosses itself, forming a stylized, abstract shape.

Mise en ligne le 20/02/2024

-20-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE TRES HAUT DEBIT

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 653 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 390 000 €
La section d'investissement s'élève à 263 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	2023	2024	Taux d'évol.
Charges à caractère général	86 000	92 000	6,98%
Charges de personnel	33 000	33 000	0,00%
Autres charges de gestion courante		500	
Charges financières	10 000	3 500	-65,00%
Charges exceptionnelles		1 000	
Dépenses réelles	129 000	130 000	0,78%
Dépenses ordres (autofinancement)	260 000	260 000	0,00%
DEPENSES TOTALES	389 000,00	390 000,00	0,26%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	2023	2024	Taux d'évol.
Prestations de services	2 000,00	2 500,00	25,00%
Redevances et prestations de services	23 000,00	17 500,00	-23,91%
Contribution d'équilibre	329 000,00	335 000,00	1,82%
Recettes réelles	354 000,00	355 000,00	0,28%
Recettes ordres	35 000,00	35 000,00	0,00%
RECETTES TOTALES	389 000,00	390 000,00	0,26%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Taux d'évol.
Capital de la dette	159 000,00	61 000,00	-61,64%
Equipement et travaux	66 000,00	167 000,00	153,03%
Dépenses réelles	225 000,00	228 000,00	1,33%
Dépenses ordres	35 000,00	35 000,00	0,00%
DEPENSES TOTALES	260 000,00	263 000,00	1,15%

Les investissements de 167 000 € correspondent à une ligne de crédit pour saisir des opportunités (connexion de réseaux) sur le haut débit.

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Taux d'évol.
Récupération de TVA	0	3 000	0,00%
Emprunt d'équilibre	0	0	0,00%
Recettes réelles	0	3 000	0,00%
Recettes ordres (autofinancement)	260 000,00	260 000,00	0,00%
RECETTES TOTALES	260 000,00	263 000,00	1,15%

Au 1^{er} janvier 2024, la dette de ce budget annexe est de 124 000 €.

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources du 1^{er} février 2024,

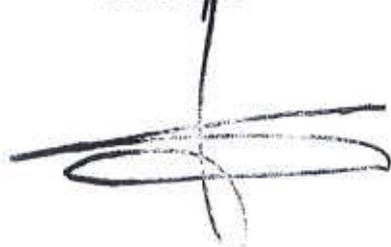
Il vous est proposé :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 - budget annexe Très Haut Débit ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL21-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back down to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE AEROPORT

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 576 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 490 000 €

La section d'investissement s'élève à 86 000 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Tx d'évol 2024/2023
Charges à caractère général	52 000	50 000	-3,85%
Contribution au délégataire	486 000	390 000	-19,75%
Dépenses réelles	538 000	440 000	-18,22%
Dépenses ordres	47 000	50 000	
DEPENSES TOTALES	585 000	490 000	-16,24%

A noter une baisse de la contribution, conformément au contrat de délégation.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Tx d'évol 2024/2023
Redevance	49 000	55 000	12,24%
Dotation décentralisation	20 000	21 000	5,00%
Subvention du budget principal	516 000	404 000	-21,71%
Recettes réelles	585 000	480 000	-17,95%
Recettes ordres		10 000	
RECETTES TOTALES	585 000	490 000	-16,24%

Conséquence de la baisse de la contribution au délégataire, la subvention d'équilibre du budget principal diminue également de 112 K€.

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL21-DE

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Tx d'évol 2024/2023
Annonces et insertions	1 000	1 000	
Equipement et travaux	82 000	75 000	-8,54%
Dépenses réelles	83 000	76 000	-8,43%
Dépenses ordres		10 000	
DEPENSES TOTALES	83 000	86 000	3,61%

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Tx d'évol 2024/2023
Subvention d'investissement	36 000	36 000	
Emprunt			
FCTVA			
Recettes réelles	36 000	36 000	0,00%
Recettes ordres	47 000	50 000	
RECETTES TOTALES	83 000	86 000	3,61%

Au 1^{er} janvier 2024 ce budget annexe n'a plus de dette.

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources du 1^{er} février 2024,

Il vous est proposé :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 - budget annexe Aéroport ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 76 VOIX

CONTRE : 4 VOIX

ABSTENTIONS : 5 VOIX

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE
Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN
Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL22-DE

Mise en ligne le 20/02/2024

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back down to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE SPANC

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 410 500 €

La section de fonctionnement s'élève à 357 000 €

La section d'investissement s'élève à 53 500 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Dépenses à caractère général	118 900	65 000	-45,38%
Frais de personnel	205 000	280 000	36,59%
Charges de gestion courante (créances en non-valeur...)	17 600	5 000	-71,43%
Charges financières	500	0	-100,00%
Charges exceptionnelles (annulation sur ex. antérieur...)	10 000	2 000	-80,00%
Dépenses imprévues	1 000	1 000	0,00%
Dépenses réelles	353 000	353 000	0,00%
Virement à la section d'investissement	0	0	
Autres opérations d'ordre (amortissement...)	4 000	4 000	0%
Total opérations d'ordre	4 000	4 000	0%
DEPENSES TOTALES	357 000	357 000	0%

Les frais de personnel augmentent en raison des nouveaux recrutements intervenus en 2023.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Atténuation de charges (remboursements RH)	0	0	
Prestations de service (Redevances)	340 000	350 000	2,94%
Subventions d'exploitation	10 000		-100,00%
Recettes de gestion courante (pénalités)	7 000	7 000	00%
Recettes réelles	357 000	357 000	0%
Total opérations d'ordre	0	0	
RECETTES TOTALES	357 000	357 000	0%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Opérations d'équipement :	58 000	53 500	-0,08%
- Immobilisations incorporelles (Audit, ITV, Etudes, logiciels...)	9 000	30 000	233%
- Immobilisations corporelles (matériels spécifique, véhicules...)	49 000	23 500	-52%
Opérations pour compte de tiers (Subventions Réhab)	2 000	0	-100%
Dépenses réelles	60 000	53 500	-10,8%
<i>Total opérations d'ordre (amortissement...)</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
DEPENSES TOTALES	60 000	53 500	-10,8%

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Dotation		3 500	
Opérations pour compte de tiers	1 300	0	
Emprunts nouveaux	54 700	46 000	-16%
Recettes réelles	56 000	49 500	-11,6%
<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	
<i>Autres opérations d'ordre (amortissement...)</i>	<i>4 000</i>	<i>4 000</i>	<i>0%</i>
<i>Total opérations d'ordre</i>	<i>4 000</i>	<i>4 000</i>	<i>0%</i>
RECETTES TOTALES	60 000	53 500	-10,8%

Au 1^{er} janvier 2024, ce budget n'a pas de dette.

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission Ressources du 1^{er} février 2024,

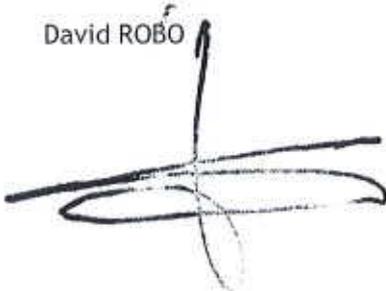
Il vous est proposé :

- d'adopter le Budget Primitif 2024 - budget annexe Assainissement Non Collectif ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE
Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN
Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL23-DE

Mise en ligne le 20/02/2024

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, then loops back down and under to the left, crossing itself, and finally ending in a horizontal stroke that extends to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

FINANCES

BUDGET PRIMITIF 2024 - BUDGET ANNEXE AUTORISATION DES SOLS

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget primitif 2024 s'élève globalement à 390 000 €

La section de fonctionnement s'élève à 390 000 €

La section d'investissement s'élève à 0 €

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Charges à caractère général	17 000	0	-100%
Charges de personnel	333 000	390 000	0%
Dépenses réelles	350 000	390 000	17,17%
Dépenses ordres			
Dépenses totales	350 000	390 000	11,42%

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Dotations et participations	350 000	390 000	11,42%
Recettes réelles	350 000	390 000	11,42%
Recettes ordres	0	0	
Recettes totales	350 000	390 000	11,420%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Dépenses réelles			
Dépenses ordres			
Dépenses totales			

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
	2023	2024	Tx Evolution 2024/2023
Recettes réelles			
Recettes ordres			
Recettes totales			

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le 19/02/2024

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL23-DE

Vu les avis favorables du Bureau du 19 janvier 2024 et de la Commission P
2024,

Il vous est proposé :

- *d'adopter le budget primitif 2024 - budget annexe Autorisation du Droit des Sols ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

Le secrétaire de séance,

David ROBO

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL24-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around to the right, crossing over a horizontal stroke that extends to the right.

-24-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

HARMONISATION DES DUREES D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS DSIN

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Dans le cadre de la mutualisation de la Direction des Systèmes d'Information et du Numérique (DSIN) avec la Ville de Vannes, effective au 01/01/2024, il est nécessaire d'harmoniser les modes de gestion et durée des amortissements pour les immobilisations qui, potentiellement, peuvent faire l'objet d'une acquisition commune.

En synthèse, voici les durées d'amortissement proposées :

- Logiciels (type software) : 2 ans (3 ans)
- Progiciel (logiciels métiers) : 5 ans (pas de changement)
- Matériel de téléphonie : 3 ans (ajustement sur les budgets M49, 5 ans)
- Matériel informatique : 5 ans (3 ans)

La règle du prorata temporis s'applique sur les budgets M57 et l'amortissement linéaire (N+1) est maintenu sur les budgets M 4, M 43 et M 49.

Cette présente délibération complète celle du 09 février 2023 sur le même objet (mise en place dans le cadre du passage à l'instruction budgétaire et comptable M57).

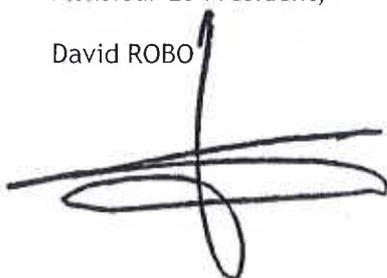
Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024, il vous est proposé de :

- d'actualiser les durées d'amortissement des immobilisations pouvant faire l'objet d'une acquisition commune dans le cadre de la DSIN ;
- de calculer l'amortissement pour chaque catégorie d'immobilisations au prorata temporis ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON	: Catherine LECLERC
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN	: Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON
SAINT-ARMEL	: Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE	: Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC	: Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE	: Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR	: Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES	: Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL25-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around to the left, crossing over a horizontal stroke that extends to the left.

Mise en ligne le 20/02/2024

-25-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

AVANCE DE TRESORERIE DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Le budget annexe service public d'assainissement non collectif connaît des contraintes de trésorerie nécessitant le tirage régulier d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire, et générant des frais financiers.

Dans l'attente de la prochaine campagne d'emprunts au printemps, et dans un souci de gestion, il est proposé une autorisation d'avance de trésorerie du budget principal vers le budget annexe service public d'assainissement non collectif pour une durée maximale d'un an (à compter de la date de la délibération), et pour un montant maximal de 300 000 euros. Il est précisé que cette avance ne donne pas lieu à paiement d'intérêts.

Cette opération budgétaire aura un impact direct sur les comptes au trésor (compte 515) du budget principal. Le montant nécessaire sera évalué en accord avec le Service de Gestion Comptable de Vannes.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024, il vous est proposé :

- *d'approuver le principe de l'avance de trésorerie de court terme du budget principal de l'agglomération vers le budgets annexe service public d'assainissement non collectif ;*
- *d'autoriser le Président à signer tous documents liés à la présente délibération ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaire à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 8 FEVRIER 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 1^{er} février 2024, s'est réuni le 8 février 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaients présents :

ARRADON : Pascal BARRET - Lucile BOICHOT - Jean-Philippe PERIES
ARZON : Catherine LECLERC
BADEN : Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT (jusqu'à 19h30)
BRANDIVY : Guillaume GRANNEC
COLPO : Freddy JAHIER
ELVEN : Gérard GICQUEL
GRAND-CHAMP : Yves BLEUNVEN - Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE D'ARZ : Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN : Denis BERTHOLOM
LA TRINITE-SURZUR : Vincent ROSSI
LE BONO : Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO : Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC : François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP : Martine LOHEZIC
LOCQUeltas : Michel GUERNEVE
MEUCON : Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC : Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN : Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP : Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOEREN : Gilbert LORHO - Sylvie LASTENNET - Bernard RIBAUD
PLOUGOUMELLEN : Raynald MASSON
SAINT-ARMEL : Anne TESSIER-PETARD
SAINT-AVE : Anne GALLO - Thierry EVENO - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS : Alain LAYEC
SAINT-NOLFF : Nadine LE GOFF-CARNEC - Eric ANDRIEU
SARZEAU : Jean-Marc DUPEYRAT - Corinne JOUIN DARRAS - Roland NICOL
SENE : Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC : Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR : Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Christian SEBILLE - Paulette MAILLOT - Sullivan VALIENTE
TREDION : Jean-Pierre RIVOAL
TREFFLEAN : Claude LE JALLE
VANNES : David ROBO - Monique JEAN - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Armelle MANCHEC - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID (arrivée à 18h05) - Maxime HUGÉ - Virginie TALMON - Jean-Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Audrey ESSOLA (arrivée à 18h10)

Ont donné pouvoir :

ELVEN : Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN a donné pouvoir à Claude LE JALLE
Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Gérard GICQUEL
MONTERBLANC : Alban MOQUET a donné pouvoir à Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLOUGOUMELLEN : Léna BERTHELOT a donné pouvoir à Raynald MASSON
SAINT-AVE : Morgane LE ROUX a donné pouvoir à Anne GALLO
SURZUR : Noëlle CHENOT a donné pouvoir à Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO : Danielle CATREVAUX a donné pouvoir à Christian SEBILLE
VANNES : Anne LE HENANFF a donné pouvoir à Patrice KERMORVANT
François ARS a donné pouvoir à Chrystel DELATRE
Christine PENHOUEt a donné pouvoir à Monique JEAN
Mohamed AZGAG a donné pouvoir à Karine SCHMID
Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à Nadine PELERIN
Marie-Noëlle KERGOSIEN a donné pouvoir à Patrick LE MESTRE

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL26-DE

Ont été excusés :

SARZEAU : Dominique VANARD

Absents :

ILE-AUX-MOINES : Philippe LE BERIGOT

VANNES : Sandrine BERTHIER

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line that curves to the right at the top, crosses a horizontal line, and loops back to the left before ending.

-26-

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 FEVRIER 2024

FINANCES

**MODIFICATION DE L'ECHEANCIER DES VERSEMENTS AU SERVICE
DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET SECOURS**

Monsieur François MOUSSET présente le rapport suivant :

Une convention de transfert signée le 18 décembre 2000 lie le Service Départemental d'incendie et Secours (SDIS) du Morbihan et Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, impliquant notamment une contribution annuelle de la Communauté d'agglomération.

A la demande du SDIS du Morbihan, dans une logique de gestion de trésorerie, une modification de l'échéancier des versements de la contribution annuelle de la Communauté d'agglomération est sollicitée.

De 6 versements (1^{er} mars ; 1^{er} mai ; 1^{er} juillet ; 1^{er} septembre ; 1^{er} novembre et 1^{er} décembre), il est prévu 11 versements de janvier à novembre de chaque année.

Cette modification intervient par la signature d'un avenant N° 3 à la convention de transfert, présenté en annexe de la présente délibération.

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources communautaires du 1^{er} février 2024, il vous est proposé :

- *d'approuver le principe de modification de l'échéancier des versements au SDIS du Morbihan tel que présenté ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 à la convention de transfert tel que présenté en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,

David ROBO



Le secrétaire de séance,

Guillaume GRANNEC





**AVENANT N°3
À LA CONVENTION DE TRANSFERT CONCLUE
ENTRE LE SDIS DU MORBIHAN ET
GOLFE MORBIHAN VANNES AGGLOMÉRATION**

ENTRE LES SOUSSIGNÉS :

Le service départemental d'incendie et de secours du Morbihan,

dont la direction est sise 40 rue Jean Jaurès - 56000 VANNES, représenté par Monsieur Gwenn LE NAY, Président du Conseil d'administration, agissant es-qualité et spécialement habilité à l'effet des présentes par délibération du bureau du Conseil d'administration du SDIS du 7 février 2024,

Ci-après dénommé « le SDIS 56 »

ET

Golfe Morbihan - Vannes agglomération,

dont le siège est au Parc d'Innovation Bretagne Sud II - 30 rue Alfred Kastler - CS 70206 - 56006 VANNES CEDEX, représenté par Monsieur David ROBO, son Président, dûment habilité à signer les présentes par délibération du Conseil Communautaire du 8 février 2024,

Ci-après dénommée « GMVA »

Vu l'article L.1424-35 du Code général des collectivités locales,

Vu la délégation d'attributions au bureau du conseil d'administration, approuvée par délibération du 8 novembre 2023 du conseil d'administration du SDIS du Morbihan,

Vu la convention de transfert, signée le 18 décembre 2000,

PREAMBULE :

La convention de transfert initiale, signée entre les parties, en date du 18 décembre 2000, traite de l'ensemble des opérations relatives au transfert des personnels et des biens affectés par la collectivité au fonctionnement du SDIS. Cette convention implique une contribution annuelle de la communauté d'agglomération.

L'annexe 6 de la convention portant dispositions financières prévoit, en son article 8, l'échéancier annuel du versement de la contribution.

A la demande du SDIS du Morbihan, dans une logique de gestion de trésorerie, une modification de l'échéancier des versements de la contribution annuelle de la Communauté d'agglomération, prévu à l'article 8 de l'annexe 6, est sollicitée.

Mise en ligne le 20/02/2024

Envoyé en préfecture le 19/02/2024

Reçu en préfecture le 19/02/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20240208-240208_DEL26-DE

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'échéancier de versement des contributions de Golfe Morbihan - Vannes agglomération au SDIS du Morbihan défini dans l'article 8 de l'annexe 6 de la convention de transfert.

ARTICLE 2 : ÉCHÉANCIER DE VERSEMENT DES CONTRIBUTIONS

L'article 8 de l'annexe 6 est modifié comme suit :

La contribution annuelle de Golfe Morbihan - Vannes agglomération au fonctionnement du SDIS du Morbihan est libérée par onzième le 20 de chaque mois de janvier à novembre.

En 2024, le premier appel de la contribution sera réalisé une fois la convention signée pour les mois échus.

ARTICLE 3 : ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'AVENANT

L'avenant prend effet à compter de la date de signature par les parties.

ARTICLE 4 : AUTRES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

Les autres dispositions de la convention demeurent inchangées.

Fait en deux exemplaires originaux,

À Vannes le,

Pour le SDIS du Morbihan,

Le Président du Conseil d'administration,

Gwenn LE NAY

Pour Golfe Morbihan - Vannes agglomération

Le Président

David ROBO